



A.C.C.O.B. « ASSOCIATION POUR LA CONSERVATION DU CADRE DE VIE D'OLORON ET DU BAGER

2750 Route du Maquis du Bager sud – 64400 OLORON SAINTE MARIE

ETUDE NON TECHNIQUE CITOYENNE ET DÉMOCRATIQUE



Avant-propos



Le développement durable consiste à trouver un juste équilibre entre les besoins de l'humanité et les ressources de la planète.

Notre Association l'ACCOB a fait évoluer ses statuts le 04 Aout 2015 et son but, n'est en aucun cas d'incriminer, de juger les différents acteurs des projets périphériques à la forêt du BAGER et de SOEIX, mais les sensibiliser au fait qu'il est nécessaire, voir impératif, de protéger notre territoire, notre environnement et notre Histoire.

Comment se fait-il que certains acteurs du développement territorial n'aient pas pris conscience de la valeur de notre petite planète. La gestion du territoire doit intégrer visiblement et durablement des engagements économiques, environnementaux et sociétaux dans sa stratégie en prenant en compte les coûts et les bénéfices à court terme et à long terme.

Nous sommes tout à fait conscients que les activités économiques, sociales et culturelles qui s'exercent sur notre territoire passent par l'amélioration des moyens de communication, routes, voie ferrée, etc ..., mais pas au détriment de la nature.

Toutefois, la conservation de la diversité biologique de notre espace de vie est très souvent liée à la main de l'homme, spécialement dans l'espace rural et forestier. Il s'agit donc de promouvoir une gestion concertée et assumée de protection de nos richesses environnementales, par tous les acteurs intervenants sur le territoire.

Nous adhérons totalement à l'idée que la réouverture de la « Pau-Canfranc » puisse, apporter un souffle nouveau à l'économie locale, bénéficier à l'ensemble du tissu économique et dynamiser l'attraction touristique.

L'écotourisme est un secteur croissant du marché touristique, et par rapport au tourisme durable, il peut être considéré comme le secteur du tourisme de nature ayant des buts plus "poussés" vis à vis de la durabilité.

La forêt du Bager est un atout incontournable dans l'évolution de l'offre touristique du piémont Oloronais. La forêt, un milieu complexe et riche, un ensemble d'êtres vivants, des habitats à tous les étages, une succession d'interactions et d'interdépendances. Végétaux, mammifères, oiseaux, insectes... la forêt est habitée en permanence par des millions d'acteurs.

Le promeneur en forêt réalise-t-il toujours qu'il a pénétré dans un monde vivant en effervescence ? La poignée d'humus qu'il vient de ramasser, par exemple, peut contenir plus de micro-organismes que la planète ne contient d'êtres humains !

Notre but est de promouvoir activement la protection de la nature, avec la participation des communautés locales de façon à leur fournir des leviers stratégiques pour obtenir des bénéfices socio-économiques à long terme pour la région.

L'ACCOB souhaite que ce document serve également à nourrir notre dialogue avec tous ceux qui veulent nous accompagner dans nos démarches de progrès pour préparer l'avenir du piémont Oloronais.

Président-ACCOB

Jean Claude DUTTER



PARLONS D'AVENIR

Faut-il revoir les fondamentaux de notre société ? Apprendre à nos enfants à voir l'avenir avec des yeux neufs ? Faut-il inventer un nouveau monde ?

Autant de questions et bien d'autres encore qui illustrent la fin d'un cycle et le début d'un autre, un cycle à venir qui reste à appréhender. Quel système pour que notre planète, quelle alimentation, quelle culture, quels loisirs, quels transports, en un mot quelle vie souhaitons nous pour nos enfants.

Antoine de Saint-Exupéry (Écrivain 29/06/1900 - 31/07/1944) nous rappelle :

« Nous n'héritons pas de la terre de nos parents, nous l'empruntons à nos enfants. »

Faut-il revoir notre copie ? La réponse est évidemment OUI. Nous savons que nous pouvons compter sur la vigilance de nos concitoyens pour alerter les instances décisionnaires et apprendre à nos enfants les « gestes de secours » pour préserver la survie de notre planète.

Pierre Rabhi écrit : **« Sachez que la création ne nous appartient pas, mais que nous sommes ses enfants. » « Et si vous prélevez de la vie pour votre vie, ayez de la gratitude ».**

Aujourd'hui, l'ensemble de la société planétaire est en crise, sociale, économique et écologique, avec des risques de changements climatiques et d'effets écologiques prévisibles et imprévisibles (sécheresse, inondations, tremblements de terre, ...ect).

Notre système économique nous montre ses limites, nous sommes bel et bien aujourd'hui dans une impasse majeure qui nous invite à en changer ou disparaître.

Changer est d'autant plus urgent, que la mondialisation bouscule toutes les règles écologiques et économiques, mais à quel prix ?

L'aspect environnemental compte-t-il pour vous ? N'oubliez surtout pas que la survie du département, du territoire, passe en priorité par le développement du tourisme durable, des richesses de notre environnement, de notre offre de soins thermaux, du bien-être et de la santé. Préserver notre nature c'est préserver notre vie.





SYNTHESE

La Municipalité d'Oloron Sainte Marie dans la plus grande discrétion depuis le 31 juillet 2014, a autorisé, par délibération du Conseil Municipal du 31/07/2014, la société GC Conseil à réaliser l'étude d'un projet concernant l'exploitation de plusieurs carrières sur le territoire communal à SOEIX, au BAGER et à ESCOUT

LOI n° 2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice, par les élus locaux, de leur mandat :

Après l'article L. 1111-1, il est inséré un **article L. 1111-1-1** ainsi rédigé :

Art. L. 1111-1-1.-Les élus locaux sont les membres des conseils élus au suffrage universel pour administrer librement les collectivités territoriales dans les conditions prévues par la loi. Ils exercent leur mandat dans le respect des principes déontologiques consacrés par la présente charte de l'élu local.

« Charte de l'élu local »

- 1. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.***
- 2. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.***
- 3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.***
- 4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.***
- 5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.***
- 6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.***
- 7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions. »***

A Oloron Sainte-Marie, le Conseil Municipal est composé de 33 élus, dont 25 du groupe majoritaire et 8 du groupe minoritaire.



Le maire
Hervé LUCBEREILH



1er Adjoint
Daniel LACRAMPE



2e adjoint
Gérard ROSENTHAL



1ère délégation
André VIGNOT



2e délégation
David CORBIN



3e adjoint
Maylis DEL PIANTE



4e adjoint
Dominique FOIX



5e adjoint
Pierre SERENA



6e adjoint
Jean-Jacques DALL'ACQUA



7e adjoint
Rosine CARDON



8e adjoint
Denise MICHAUT



9e adjoint
Clément SERVAT



Conseiller Municipal
André LABARTHE



Conseillère Municipale
Anne BARBET



Conseillère Municipale
Aracéli ETCHENIQUE



Conseillère Municipale
Aurélie GIRAUDON



Conseiller Municipal
Bernard UTHURRY



Conseillère Municipale
Carine NAVARRO



Conseiller Municipal
Didier CASTERES



Conseiller Municipal
Francis MARQUES



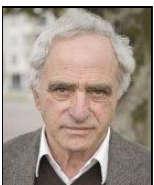
Conseillère Municipale
Henriette BONNET



Conseillère Municipale
Ing-On TORCAL



Conseiller Municipal
Jacques NAYA



Conseiller Municipal
Jean-Etienne GAILLAT



Conseiller Municipal
Jean-Pierre ARANJO



Conseillère Municipale
Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES



Conseillère Municipale
Marie-Lyse GASTON



Conseillère Municipale
Maïté POTIN



Conseiller Municipal
Michel ADAM



Conseillère Municipale
Patricia PROHASKA



Conseiller Municipal
Robert BAREILLE



Conseillère Municipale
Valérie SARTOLOU



Conseillère Municipale
Véronique PEBEYRE

Sommaire

1 NATURE DU PROJET OBJET DE LA DEMANDE	9
a. Expression du besoin du demandeur	9
b. Que nous cachent-Ils ? Réalité de la recherche ?	10
2 Etude d'incidences de la création de carrières	11
2.1 Incidence patrimoniale & développement durable	11
2.2 Incidences Natura 2000	11
3 PRESENTATION SYNTHETIQUE DU DOSSIER DU DEMANDEUR	
3.1 Situation du projet et habitats environnants	12
3.1.1 Zones	
3.2 Présentation du Projet	13
3.2.1 Historique.....	13
3.2.2 Situation du territoire.....	13
3.2.3 Relief.....	13
3.2.4 Evaluer la valeur patrimoniale des milieux naturels.....	14
3.2.4.1 La multifonctionnalité de la forêt:.....	15
3.2.4.2 Les conséquences du défrichement sur l'environnement	15
3.2.5 Incidences générales du projet	16
3.2.5.1 Incidences sur les habitats naturels d'intérêt communautaire	16
3.2.5.2 Incidences sur les espèces d'intérêt communautaire	16
3.2.6 Impact faunistique et floristique : enjeux de biodiversité	17
3.2.7 Enjeux concernant la faune et les habitats naturels	18
3.2.8 L'Intérêt floristique:.....	20
4 Réseau hydrographique	21
4.1 Gave d'Aspe (l'Ourtau)	21
4.2 Gave d'Ossau	21
5 Espèces animales d'intérêt communautaire	22
5.1 Espèces faunistiques d'intérêt communautaire :	22
5.2 Poissons migrateurs	23
5.3 Saumon atlantique (Salmo salar)	23
6 Les sources sur le territoire de la forêt du Bager.	27
6.1 Les eaux minérales et autres	27
6.1.1 La source de l'Ourtau	27
6.1.2 Les Eaux d'Ogeu	28
6.1.3 La source de Iurbe-Saint-Christau	29
6.1.4 Un cycle hydrologique unique	31

7 Besoins en Granulats	32
7.1 Granulats	32
7.2 Production /Consommation de Granulats	33
7.3 Granulats Lurbe-Saint-Christau	34
8 Présentation Des Risques Naturels	35
8.1 Risques Inondations	35
8.2 Risques Sismiques dans les Pyrénées	36
8.3 Risques sismiques dans le Béarn	37
8.4 Séisme d’Arette	38
9 Le projet de loi biodiversité est adopté à l’Assemblée nationale	39
9.1 Servitudes sur la colline de Soeix	40
9.2 La Forêt du Bager	41
9.3 Zones d’interdiction de carrières	42
10 Potentiel développement économique « Eau et Biodiversité »	43
10.1 ACCOB_ Tourisme « Mort programmée du Piémont Oloronais » ?	44
10.2 Investissons dans l’avenir	45
10.3 ACCOB_ Projet touristique durable « Nature »	46
10.4 Développement d’une nouvelle offre soins, de bien être-santé	47
10.4.1 Offre « bien-être » en lien avec la « Nature »	48
10.4.2 Pôle « Médecine douce »« bien-être »	48
11 Sensibilisation et éducation à l’environnement	49
11.1 Vestiges Historiques	49
11.2 Devoir de mémoire d’un témoin de la résistance à la forêt du BAGER	50
11.3 Patrimoine Géologique Mondial	50
11.4 Quel axe de développement pour la forêt du BAGER ?	50
11.5 Plan régional éducation Nature	51
12 Conclusions	53

NATURE DU PROJET OBJET DE LA DEMANDE

a. Expression du besoin du demandeur

Oloron : on en sait plus sur les carrières à Soeix et au Bager

La République des Pyrénées 11/09/2015
Par Sébastien Lamarque
Publié à 10h00 Mise à jour : 11h43

Même à un an de la fin des études de faisabilité, [les projets de carrières à Oloron avancent sous haute surveillance](#). La mobilisation, notamment sur les réseaux sociaux, d'opposants aux projets de carrières a poussé le patron de GC Conseil, qui porte ces projets, à s'expliquer. Dans le même temps, les opposants se constituent en association. Et le sous-préfet d'Oloron mène une première réunion de "prise de contact". On fait le point.



Guillaume Costanzo, patron de Granulats Carrières (GC) Conseil, sur le site qu'il a identifié à Soeix pour l'extraction de pierres de Bidache. (Sébastien Lamarque)



Sur la crête qui jouxte la décharge de Soeix, Guillaume Costanzo imagine bien l'implantation d'une plateforme d'activité autour du bâtiment. (S. L.)

Le projet se précise à Soeix

Guillaume Costanzo, patron de GC (Pour Granulats carrières) Conseil, porteur des projets de carrière et retenu par la ville d'Oloron pour mener les études de faisabilité, précise l'objet de son projet sur la zone d'étude de 57 ha située à Soeix. **"Moi, au départ, je suis venu pour une zone de 9 hectares que j'ai identifiée à Soeix, où l'on trouve de la pierre de Bidache, un calcaire compact à grain fin, qui est notamment utilisée dans la construction pour les pierres d'angles des maisons anciennes du Béarn et du Pays basque", rappelle-t-il.**

Sur place, il indique la zone en question, située au bout d'une prairie en colline, voisine de la décharge de Soeix. "Nous sommes sur le versant Est, qui ne sera pas visible depuis le quartier de Soeix, situé sur le versant Ouest, précise Guillaume Costanzo. Je ne veux pas être vu comme Attila mais plutôt comme celui qui va réaménager les éventuelles zones d'exploitation. Clairement, avoir le moins d'impact visible, c'est le but, pour se faire accepter." **L'extraction ne sera pas explosive et pourrait au mieux atteindre les 100 000 tonnes par an.** Sur la crête voisine de la décharge, le carrier imagine une zone d'activités qui pourrait accueillir des ateliers de taille de pierre ou entreprise de BTP sur une même plate-forme.

Reste la question des accès pour les poids lourds qui pourraient charrier quelque 25 tonnes de pierres chacun. Par la route des Crêtes (D338) ? "Il faudrait un recalibrage", se contente de reconnaître Guillaume Costanzo. **Qui évoque la possibilité d'un pont au-dessus du gave d'Ossau pour transporter les pierres** et un accès peut-être plus simple vers la RN 134.

b. Que nous cachent-ils ? Réalité de la recherche ?

Suite à de nouveaux événements récents concernant l'étude effectuée par la société CG Conseil, il est très important de bien cerner la problématique de ce dossier. Il semblerait que le cahier des charges initial ait beaucoup évolué sans pour cela que le conseil municipal en ait été informé ?



Aux dires de nos experts en géologie, le processus d'étude concernant l'expression du besoin initial ne nécessitait pas le besoin de prélèvements comme ils ont été effectués.

Au dire de ces experts, il semblerait qu'une campagne de magnétométrie ou d'électromagnétisme héliporté semble avoir été lancée sur les zones concernées par les carrières.

Au dire toujours de nos experts en géologie cette démarche est lancée dans le cadre de recherches en terres rares. Cette technique consiste à réaliser des lignes de vol à partir d'un petit avion (éventuellement un hélicoptère) équipé de capteurs mesurant les variations du champ magnétique terrestre et la radioactivité naturelle.

Ces dispositions de recherches, associées à des prélèvements, ne s'appliquent qu'aux projets, ou le matériau concerné se rapprocherait plus d'une terre rare ! *« 600 Millions d'Euros ont été débloqués par l'Europe pour ce type de recherches »*



République Française

OFFICE PARLEMENTAIRE D'ÉVALUATION
DES CHOIX SCIENTIFIQUES ET TECHNOLOGIQUES



Audition publique, ouverte à la presse,
sur
« QUELLE POLITIQUE POUR LES TERRES RARES ET LES MATIÈRES PREMIÈRES
STRATÉGIQUES ET CRITIQUES ? »

Contenu de l'article

Le 29 février 2016, l'Office parlementaire a organisé une audition publique, ouverte à la presse, sur le thème : « Quelle politique pour les terres rares, Terres rares et matières premières stratégiques ou critiques ? ».



Cette audition publique s'inscrit dans le cadre du rapport pour l'OPECST de M. Patrick Hetzel, député, et Mme Delphine Bataille, sénatrice, sur les terres rares et les matières premières stratégiques et critiques.



Elle a pour vocation de répondre aux questions suivantes : Quel avenir peut-on concevoir pour l'industrie minière et métallurgique en France et en Europe ? Comment peut-on mesurer et évaluer la gravité des risques liés à l'exploitation minière, et comment peut-on y répondre ? Quel est l'état de la recherche et de la formation sur les terres rares, les matières premières stratégiques et critiques, quelles en sont les perspectives ? Quels sont les enjeux internationaux qui doivent être pris en compte, et quelles coopérations internationales est-il souhaitable de développer ?

Lien : http://videos.assemblee-nationale.fr/video.3683068_56d3f89e01630.opecst--quelle-politique-pour-les-terres-rares-et-les-matieres-premieres-strategiques-et-critiques--29-fevrier-2016

2) Etude d'incidences de la création de carrières

2.1 Incidence patrimoniale & développement durable

Le territoire français est le patrimoine commun de la nation. Les collectivités publiques en sont les gestionnaires et les garantes dans le cadre de leurs compétences.

En vue de la réalisation des objectifs définis à l'article [L. 101-2](#), elles harmonisent leurs prévisions et leurs décisions d'utilisation de l'espace dans le respect réciproque de leur autonomie.

Article L101-2

Dans le respect des objectifs du développement durable, l'action des collectivités publiques en matière d'urbanisme vise à atteindre les objectifs suivants :

1° L'équilibre entre :

- a) Les populations résidant dans les zones urbaines et rurales ;
- b) Le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, la restructuration des espaces urbanisés, la revitalisation des centres urbains et ruraux ;
- c) **Une utilisation économe des espaces naturels, la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières et la protection des sites, des milieux et paysages naturels ;**
- d) La sauvegarde des ensembles urbains et du patrimoine bâti remarquables ;
- e) Les besoins en matière de mobilité ;

2° La qualité urbaine, architecturale et paysagère, notamment des entrées de ville ;

3° La diversité des fonctions urbaines et rurales.

4° La sécurité et la salubrité publiques ;

5° **La prévention des risques naturels prévisibles, des risques miniers, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature ;**

6° **La protection des milieux naturels et des paysages, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des ressources naturelles, de la biodiversité, des écosystèmes, des espaces verts ainsi que la création, la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques ;**

7° La lutte contre le changement climatique et l'adaptation à ce changement, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'économie des ressources fossiles, la maîtrise de l'énergie et la production énergétique à partir de sources renouvelables.

2.2 Incidences Natura 2000

L'évaluation des incidences Natura 2000 est instaurée par le droit communautaire (article 6 paragraphe 3 de la directive « habitats, faune, flore ») pour prévenir les atteintes aux objectifs de conservation (c'est à dire aux habitats d'espèces, espèces végétales et animales) des sites désignés au titre soit de la directive « oiseaux » soit de la directive « habitats, faune, flore ».

Le principe posé par la directive « habitats, faunes, flore » est de soumettre à évaluation des incidences l'ensemble des plans, projets, manifestations et interventions, qu'ils soient prévus à l'intérieur ou à l'extérieur du périmètre d'un site Natura 2000.

3) PRESENTATION SYNTHETIQUE DU DOSSIER DU DEMANDEUR

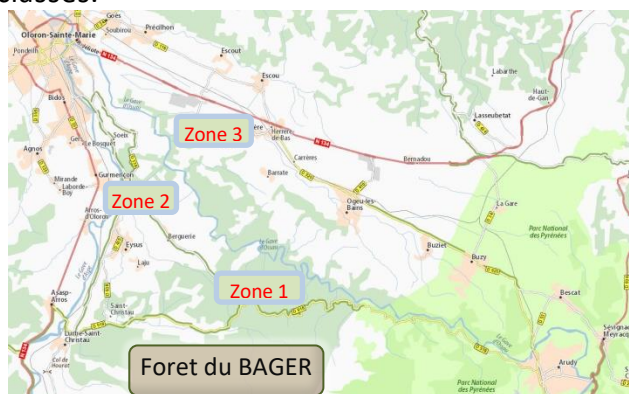
3.1 Situation du projet et habitats environnants Situation géographique

Les Zones d'étude d'un projet concernant l'exploitation de plusieurs carrières sur le territoire communal à SOEIX, au BAGER et à ESCOUT font partie du Piémont Oloronais.

Le BAGER d'Oloron qui s'étend sur les pentes du Mailh Arrouy, est bordé par le gave d'Aspe côté sud et celui d'Ossau au nord. Les terrains en forêt d'Oloron sont répertoriés dans le plan local d'urbanisme d'Oloron en espaces boisés classés.



Figure 2 : Carte de France



(Cartes du bureau d'étude GC Conseil)

✚ Dans la forêt du **BAGER d'Oloron**, ce seront 191 hectares parmi les plus belles futaies de la région qui devraient être détruites, les pitons volcaniques rasés, puis creusés sur plus de 100 mètres de profondeur. (de la Borne 12 à la limite d'Arudy jusqu'au Gave d'Ossau)

Zone 1



✚ A **SOEIX**, sur la route des crêtes, le projet concerne 56,4 hectares, au voisinage du lotissement Candaus (70 habitations). Il impacte aussi des terrains agricoles appartenant à la commune, dont un exploité par le Lycée Agricole déjà touché par la déviation d'Oloron et la création d'un lotissement. (20 hectares de moins pour ce Lycée)

Zone 2



✚ A **ESCOUT**, sur la route de Pau le projet concerne 13,5 hectares dans des zones humides.

Zone 3



cartes carrières <http://www.foret-bager.fr/plans/>

3.2 Présentation du Projet

3.2.1 Historique

La Municipalité d'Oloron Sainte Marie a autorisé, par délibération du Conseil Municipal du 31/07/2014 la société GC Conseil à réaliser l'étude d'un projet concernant l'exploitation de plusieurs carrières sur le territoire communal à SOEIX, au BAGER et à ESCOUT.

L'objectif de cette étude est de permettre au futur exploitant de :

-  Prélever les schistes à SOEIX.
-  Raser pour être creusés, les coulées de lave et les cônes volcaniques existants dans les forêts du BAGER. Le projet prévoit des excavations d'environ 100 mètres de profondeur.
-  Exploiter une tourbière à ESCOUT.

L'exploitation est prévue par tranches de 30 années et un potentiel d'exploitation jusqu'à 120 ans... Sur des surfaces de 191 hectares au BAGER d'Oloron, 56,4 hectares à SOEIX et 13.5 h. à ESCOUT.

Sont menacés : une forêt et tout ce qu'elle comporte sur le plan écologique, touristique et patrimonial ; un lycée agricole ; des sources (dont la fameuse « Eau d'OGEU », la réouverture d'une station thermale...), la pérennité de l'agriculture du secteur ; la simple douceur de la campagne béarnaise et la tranquillité de ses habitants.

Ces terrains sont classés dans le Plan local d'urbanisme d'Oloron en espaces boisés classés.

3.2.2 Situation du territoire

Oloron-Sainte-Marie est une commune du piémont des Pyrénées occidentales à la confluence des trois vallées béarnaises, Ossau, Aspe et Barétous. Oloron est équidistante de 3 métropoles au poids régional Bordeaux (220 km), Toulouse (210 km) et Saragosse (230 km). Elle est par ailleurs très influencée par sa proximité avec Pau, deuxième ville d'Aquitaine. Administrativement, Oloron, Sous-Préfecture des Pyrénées-Atlantiques est également la capitale du Haut-Béarn (Pays Oloron Haut Béarn). Elle est aussi le pôle d'un bassin d'habitat, d'un bassin de vie et d'une zone d'emploi.

3.2.3 Relief

Le relief doit sa forme actuelle aux glaciations dans les Pyrénées. Le relief de la commune résulte largement de l'action des mouvements tectoniques (élévation des Pyrénées) sur des couches sédimentaires (au sud et au nord du territoire communal), de l'action fluviatile et plus particulièrement de l'action des glaciers dans les Pyrénées pendant le Quaternaire (formation alluviale en terrasse). Le plissement des Pyrénées débute il y a 50 millions d'années (Eocène) et concernent des dépôts marins du Crétacé (-140 à - 65 millions d'années), puis du 22 Miocène (-25 à - 6 millions d'années). Au sud, les reliefs sont constitués par des flyschs du Crétacé moyen et supérieur. Au nord, les reliefs sont liés aux formations miocènes (argiles à galets et poudingues), les flyschs affleurent à mi-pente. Les flyschs sont composés de marnes et grés, plus localement de calcaires.

3.2.4 Evaluer la valeur patrimoniale des milieux naturels

La protection des habitats naturels finalisée par la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 dite loi grenelle 2 a parachevé l'évolution de la protection des espèces vers la protection des milieux naturels en modifiant l'article L. 411-1 du Code de l'environnement.

A ainsi été introduite la notion « d'habitats naturels » qui vient s'ajouter dorénavant (et non pas se confondre) avec celle « d'habitats d'espèces », qui sont les habitats spécifiques aux espèces protégées.

Ainsi lorsqu'un intérêt scientifique particulier ou que les nécessités de la préservation du patrimoine naturel justifient la conservation de sites d'intérêt géologique, d'habitats naturels, d'espèces animales non domestiques ou végétales non cultivées et de leurs habitats, sont interdits.

Il existe plusieurs moyens d'approcher la valeur patrimoniale des milieux naturels et de leurs composantes biologiques :

- listes d'espèces protégées aux échelles européenne, nationale, régionale, voire départementale;
- listes rouges d'espèces menacées aux échelles mondiale, nationale, voire régionale ;
- degrés de rareté des espèces ou des habitats aux échelles mondiale, européenne, nationale, régionale ou locale ;
- espèces situées en limite de leur aire de répartition ;
- espèces indispensables au bon fonctionnement de l'écosystème local ;
- espèces présentant une valeur anthropocentrique par leur utilisation traditionnelle, agricole, ou des qualités esthétiques, récréatives, voire marchandes ;

Le degré d'objectivité de ces différents critères est variable et leur utilisation nécessite la présence d'instruments de mesures (référentiels), c'est à dire de données récentes, complètes et fiables

Le tableau ci-dessous présente des exemples de référentiels.

Habitats naturels	Exemples de référentiels	
	Bioévaluation	• ZNIEFF
	Interprétation légale	• Directive « Habitats » (92/43 CEE), annexe I • Convention RAMSAR
Flore	Bioévaluation	• Listes rouges régionale ou nationale des espèces menacées, statuts de rareté régionaux
	Interprétation légale	• Liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire (arrêtés du 15 septembre 1982 et du 31 août 1995) • Liste des espèces végétales protégées au niveau régional et départemental • Directive « Habitats » (92/43 CEE), annexe II et IV • Convention de Berne • Convention CITES
Oiseaux	Bioévaluation	• Listes rouges régionale, nationale, européenne ou mondiale des espèces menacées
	Interprétation légale	• Liste des espèces d'oiseaux protégées sur l'ensemble du territoire (arrêté du 17 avril 1981 modifié) • Directive « Oiseaux » (79/409/CEE), annexe I • Conventions de Berne et de Bonn
Mammifères	Bioévaluation	• Listes rouges régionale, nationale, européenne ou mondiale des espèces menacées
	Interprétation légale	• Liste des espèces de mammifères protégées sur l'ensemble du territoire (arrêtés du 17 avril 1981) • Liste départementale des espèces considérées comme nuisibles • Directive « Habitats » (92/43 CEE)
Amphibiens, reptiles	Bioévaluation	• Listes rouges régionale, nationale, européenne ou mondiale des espèces menacées
	Interprétation légale	• Liste des espèces d'amphibiens et de reptiles protégées sur l'ensemble du territoire (arrêté du 22 juillet 1993) • Directive « Habitats » (92/43 CEE)
Insectes	Bioévaluation	• Listes rouges régionale ou nationale des espèces menacées
	Interprétation légale	• Liste des espèces d'insectes protégées sur l'ensemble du territoire (arrêté du 22 juillet 1993) ou au niveau régional • Directive « Habitats » (92/43 CEE)

3.2.4.1 La multifonctionnalité de la forêt

La France, troisième pays forestier d'Europe après la Finlande et la Suède, dispose d'environ 15 millions d'hectares de forêts très diversifiées : forêts de feuillus, de résineux, forêt mixte, forêt montagnarde, forêt méditerranéenne. Ce milieu présente de multiples fonctions : écologique, paysagère et culturelle, économique avec la sylviculture et sociale (la forêt est un espace culturel, récréatif, de loisirs avec par exemple le VTT, la Balade, ...), qui sont autant d'éléments à considérer ensemble lors de l'étude de l'installation d'une carrière.

Au sein des paysages ruraux très travaillés par l'homme, la forêt reste souvent considérée comme un élément de paysage « naturel » ; pourtant les forêts du territoire français, très diverses dans leur nature et leur aspect, sont soumises à une pression humaine qui s'y fait sentir de façon différente selon les régions.

Les formes que les forêts créent dans le paysage, participent également de l'identité des territoires : elles soulignent, ponctuent les horizons paysagers, elles orientent ou cadrent les vues, elles constituent des points de repère. De près, elles offrent une variété de perceptions : espace exploité lorsqu'il s'agit d'une plantation sombre et dense de résineux presque impénétrable, espace de refuge et d'inspiration lorsqu'elle prend la forme d'une futaie cathédrale de hêtres ou de chênes.

La forêt, ainsi façonnée par l'homme, est source d'activité économique par la production de bois de chauffage, de bois d'œuvre, de bois d'industrie.

Forêt de Protection

Le statut juridique de la forêt de protection a été instauré par la Loi du 28 avril 1922 dans le but initial de protéger les sols contre l'érosion, les avalanches et l'envahissement des eaux. Désormais, la valorisation et la protection vis-à-vis de la pression foncière pour certains massifs en contexte périurbain, ainsi que la prise en compte d'un potentiel écologique élevé constituent d'autres objectifs de protection des forêts. Ce statut interdit non seulement tout défrichement conduisant à la disparition de la forêt mais aussi toute modification des boisements contraire à l'objectif du classement. La fréquentation du public peut y être également interdite ou réglementée alors que le stationnement de véhicules motorisés et le camping y sont interdits en dehors des voies et des aires spécialement aménagées (articles L. et R.411-1 et suivants du code forestier). Les avantages de ce statut permettent l'accueil d'un public extrêmement important tout en offrant à la forêt une protection optimale.

3.2.4.2 Les conséquences du défrichement sur l'environnement

- ✚ Risques de chablis (arbres renversés par le vent) dans les peuplements voisins,
- ✚ Pollution des eaux, assèchement des sources, ...
- ✚ Nuisances paysagères,
- ✚ Inondation, érosion, incendie de forêt,...
- ✚ Impact sur la faune et la flore,...

3.2.5 Incidences générales du projet

Les incidences décrites ci-après ne prennent pas en compte les mesures de suppression ou d'atténuation qui seront mises en œuvre pour la réalisation de ce projet. Ces mesures de suppression et d'atténuation seront présentées au paragraphe 4 de ce rapport.

3.2.5.1 *Incidences sur les habitats naturels d'intérêt communautaire*

La destruction ou la dégradation des habitats incluent les sites de repos, de reproduction et d'alimentation des espèces qu'ils abritent.

La destruction d'habitats est le processus par lequel l'habitat est endommagé ou détruit à un point tel qu'il n'est plus capable de supporter les espèces et les communautés écologiques qui s'y produisent naturellement. Il en résulte souvent une extinction des espèces et, par conséquent, une perte de biodiversité. L'habitat peut être détruit directement (consommation d'espace) ou indirectement (pollutions, fragmentation, changement climatique, introduction d'espèces invasives). Bien que généralement imputable à l'homme, la destruction des habitats peut résulter d'événements naturels exceptionnels (tempêtes, inondations, glissements de terrain, etc.).

La dégradation des habitats est le processus par lequel l'habitat est endommagé. Il en résulte souvent une diminution conjointe du nombre d'individus spécifiques et de la biodiversité en général.

Le projet peut contribuer à la destruction directe d'habitats car il concerne les sites Natura 2000 du l'Ourtau et du gave d'Ossau et leurs chevelus. De plus, une pollution importante des eaux peut potentiellement entraîner des conséquences sur les habitats en aval. Les sites du gave d'Aspe, du gave d'Ossau, du gave d'Oloron sont concernés car situés en aval hydraulique de l'ensemble de la surface des projets de Carrières.

3.2.5.2 *Incidences sur les espèces d'intérêt communautaire*

La destruction d'espèces comprend la destruction d'individus adultes mais aussi des pontes, des semences et des stades juvéniles. L'incidence du projet sur les espèces d'intérêt communautaire est liée aux interventions sur leurs habitats. Dans notre cas, l'influence sur les habitats au sol a déjà été évaluée dans le paragraphe précédent. On peut néanmoins ajouter que le survol du PERM dans le cadre des travaux de géophysique aéroportés et héliportés sera de nature à perturber temporairement l'avifaune (le temps du passage des appareils), mais pas de manière significative (dérangement correspondant au passage d'un petit avion de tourisme sans plus de gêne).

La directive de l'Union européenne 92/43/CEE concernant la conservation des habitats naturels ainsi que des espèces de la faune et de la flore sauvages, plus généralement appelée directive habitats faune flore ou encore directive habitats est une mesure prise afin de promouvoir la protection et la gestion des espaces naturels à valeur patrimoniale que comportent ses États membres, dans le respect des exigences économiques, sociales et culturelles.

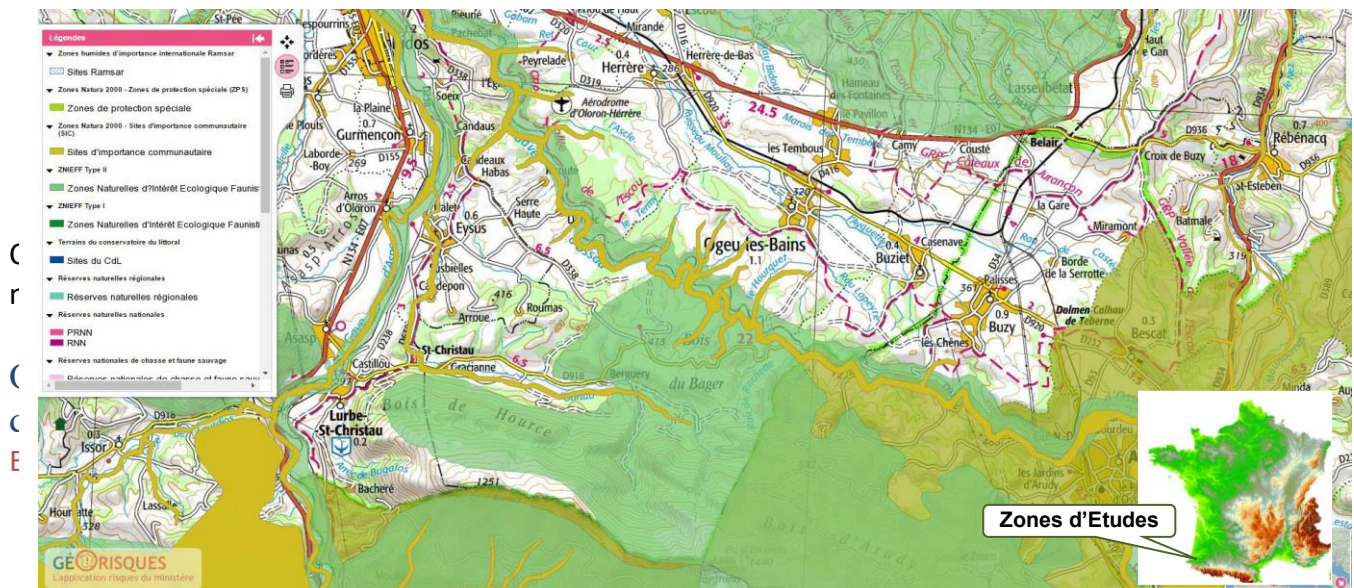
Elle s'appuie pour cela sur un réseau cohérent de sites écologiques protégés, le réseau Natura 2000. Elle a été rédigée dans le cadre du quatrième programme d'action communautaire en matière d'environnement de l'Union européenne (1987-1992), dont elle constitue la principale participation à la Convention sur la diversité biologique, adoptée lors du sommet de la Terre de Rio de Janeiro en 1992 et ratifiée par la France le 1er juillet 1994.

3.2.6 Impact faunistique et floristique : enjeux de biodiversité

La protection des espèces passe par celle des milieux : une évidence largement en germe dans la loi du 10 juillet 1976 C'est la loi n° 76-629 du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature qui a mis en place pour la première fois en France un régime de protection de la faune et de la flore sauvages, et plus exactement des « espèces animales non domestiques ou végétales non cultivées ».

Les Zones d'études d'un projet concernant l'exploitation de plusieurs carrières sur le territoire communal à SOEIX, au BAGER et à ESCOUT font partie du Piémont Oloronais.

Les Zones d'études sont en partie dans une zone ZNIEFF type II, et de zones Natura 2000 avec des espèces et des habitats naturels d'intérêt communautaire. Ces zones présentent des enjeux de biodiversité, d'une part pour les amphibiens présents dans les points d'eau, et d'autre part pour l'avifaune.



Etude des Impacts

- ✚ Bibliographie/consultation : Acteurs en lien avec les problématiques abordées (associations, pêcheurs, services de l'Etat...)
- ✚ Définition des méthodologies adaptées (évolutives)
- ✚ Inventaires de terrain (étalés sur 1 an)
- ✚ Cartographie des habitats et des espèces
- ✚ Rédaction de fiches espèces
- ✚ Evaluation des enjeux et compilation dans un document de synthèse
- ✚ Renforcer les moyens de protéger les aires d'alimentation des captages d'eau potable.

3.2.7 Enjeux concernant la faune et les habitats naturels

Projets de carrières sur la commune d'Oloron-Sainte-Marie : Enjeux concernant la faune et les habitats naturels

ACCOB – groupe de travail « faune & flore »



Document provisoire – avril 2016

Afin de protéger la « **propriété intellectuelle de l'ACCOB** » de certains documents, nous n'allons pas vous dévoiler certains aspects stratégiques de nos démarches. Pour protéger le territoire du piémont Oloronais, nous ne vous communiquerons qu'une synthèse de documents Non-Techniques. Dans la mesure du possible nous montrerons certains documents techniques aux autorités compétentes.

Ce résumé tente une synthèse concernant la **faune et les habitats naturels** potentiellement impactés par les projets de carrières sur la commune d'Oloron-Sainte-Marie. Il s'appuie sur les données bibliographiques disponibles (inventaires ZNIEFF, diagnostics Natura 2000, site de l'INPN...), sur les connaissances antérieures des naturalistes du groupe de travail « faune & flore » de l'ACCOB, et sur des prospections dédiées effectuées bénévolement au cours d'une année (Juin-2015 jusqu'en Septembre-2016).



La **tourbière du Gabarn** héberge sur une surface réduite des habitats naturels devenus très rares dans notre région, ainsi que de nombreuses espèces animales et végétales remarquables, dont beaucoup sont protégées.

Le site concentre ainsi à lui seul trois habitats d'intérêt communautaire à enjeu de conservation jugé « fort » ou « très fort » dans le site Natura 2000 « Le Gave d'Ossau ».

Parmi les espèces végétales présentes, on remarque le Rhynchospora blanc (*Rhynchospora alba*), la Linaigrette à feuilles étroites (*Eriophorum angustifolium*) et les Rossolis intermédiaire (*Drosera intermedia*) et à feuilles rondes (*D. rotundifolia*), ces deux dernières espèces étant protégées.

Parmi les espèces animales, citons la présence d'un remarquable cortège d'Odonates (au moins 23 espèces, dont le Leste barbare (*Lestes barbarus*), l'Agrion mignon (*Coenagrion scitulum*), l'Agrion nain (*Ischnura pumilio*), la Libellule fauve (*Libellula fulva*), et celle probable du Lézard vivipare (*Zootoca vivipara*).

La tourbière sert enfin de site de halte migratoire à de nombreuses espèces d'oiseaux.



Le périmètre du projet de la **colline de Soeix** (« Touya d'Oloron »), comprend le ruisseau d'Arrégrand qui est un habitat potentiel pour l'Ecrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*) et la Loutre d'Europe (*Lutra lutra*). Il borde le Gave d'Ossau, où la présence de la Loutre est avérée, qui est un biotope essentiel pour la conservation du Saumon atlantique (*Salmo salar*) dans le bassin de l'Adour. La Lamproie de Planer (*Lampetra planeri*) et le Chabot du Béarn (*Cottus aturi*) vivent aussi dans le Gave d'Ossau. La zone présente des vestiges de landes et de vieux boisements de chênes, où le cantonnement du Pic mar (*Leiopicus medius*) et l'hivernage du Bruant fou (*Emberiza cia*) sont à relever. L'ONF, signale dans un rapport « L'Emyde lépreuse (*Mauremys leprosa*) – variété de tortue- a été rencontrée dans le massif de Soeix.....C'est une espèce très fragile en raison de ses faibles effectifs »



Au niveau du **Bois du Bager**, les zones convoitées pour l'implantation de carrières cumulent de très forts enjeux écologiques.

Le Gave d'Ossau et son réseau hydrographique (ruisseaux de Lembaigt, de Rachette et de Termy, inclus dans le périmètre des projets) hébergent le Desman des Pyrénées (*Galemys pyrenaicus*), la Loutre (*Lutra lutra*), le Calotriton ou Euprocte des Pyrénées (*Calotriton asper*), le Cincle plongeur (*Cinclus cinclus*), le Saumon atlantique (*Salmo salar*) (principale zone de frayères pour le bassin de l'Adour), la Lamproie de Planer (*Lampetra planeri*) et l'Ecrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*).

Toutes ces espèces, à la répartition très restreinte ou aux effectifs limités à l'échelle française ou européenne, sont vulnérables aux altérations de leur habitat aquatique (modifications du régime hydrique, pollutions diverses, colmatage, etc.).

Les boisements accueillent une importante population nicheuse de Pic mar (*Leiopicus medius*), ainsi que l'Autour des palombes (*Accipiter gentilis*), le Grimpereau des bois (*Certhia familiaris*), le Pouillot siffleur (*Phylloscopus sibilatrix*), le Grosbec casse-noyaux (*Coccothraustes coccothraustes*) et le Bouvreuil pivoine (*Pyrhula pyrhula*), espèces localisées ou en diminution. Ils sont également susceptibles d'être fréquentés par le Pic à dos blanc (*Dendrocopos leucotos lilfordi*) et la Chouette de Tengmalm (*Aegolius funereus*), deux espèces à très fort enjeu de conservation.

Parmi les mammifères présents, le Chat forestier (*Felis sylvestris*) est à signaler. Enfin, une population de Rosalie alpine (*Rosalia alpina*), coléoptère protégé, se développe sur le site.

3.2.8 L'Intérêt floristique

Il n'a pas été inventorié d'espèce protégée, rare ou remarquable.

La flore pyrénéenne est un enchantement. Son isolement par rapport aux autres chaînes de montagnes d'Europe a permis à plus de 160 plantes et fleurs endémiques (propres à la région) de se développer.

En gros, on peut distinguer trois étages de végétation en fonction de l'altitude.



- Jusqu'à 900 mètres, étage collinéen, forêts de chênes.
- De 900 à 1 800 mètres, étage des estives ou étage montagnard, frais et humide. C'est là que poussent les forêts de hêtres et de sapins surtout sur les versants nord, et de pins sylvestres sur les versants sud. Y abondent la cardamine à feuilles larges et la valériane.
- De 1 800 à 2 400 mètres, étage subalpin avec les forêts de pins à crochets (endémiques), de bouleaux et de sorbiers. C'est là que nous rencontrons les rhododendrons, l'iris, le lis et le chardon bleu, le gispet.
- Et enfin, de 2 400 à 2 900 mètres, l'étage alpin. C'est le royaume des plantes robustes. Courtes et rases, mais de couleurs vives comme la saxifrage (d'Irat), le pavot parfumé et le silène sans tige. Elles se développent souvent près des saules nains.



Association Botanique du Bassin de l'Adour
Société Botanique de France
Section locale
Dany Roussel

13 avril 2016

Bager d'Oloron Saint-Marie

Participants :

ABBA : Joceline Chappert-Bessière, Jean-Paul Saint-Marc, Romain Garbage, Andréas Guyot, Dany Roussel

ACCOB : Jean Claude Dutier, Jean Pierre Dutier, Jean Marie Pontacq

Météo : maussade

Itinéraire : départ de la borne 11, piste forestière, passage à travers bois en passant par quelques affleurements de Téchénite, retour à la route par un versant nord et lit d'un ru.

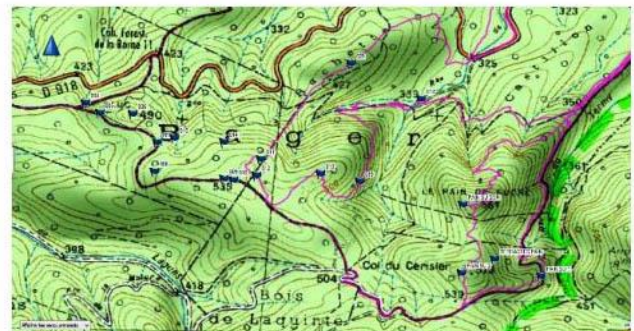
Distance : 3, 200 Km

Dénivelé : 200 m

Durée : 5h (de 10h30 à 15h30), ce qui donne une vitesse de 600 m /h !



Boules de téchénite



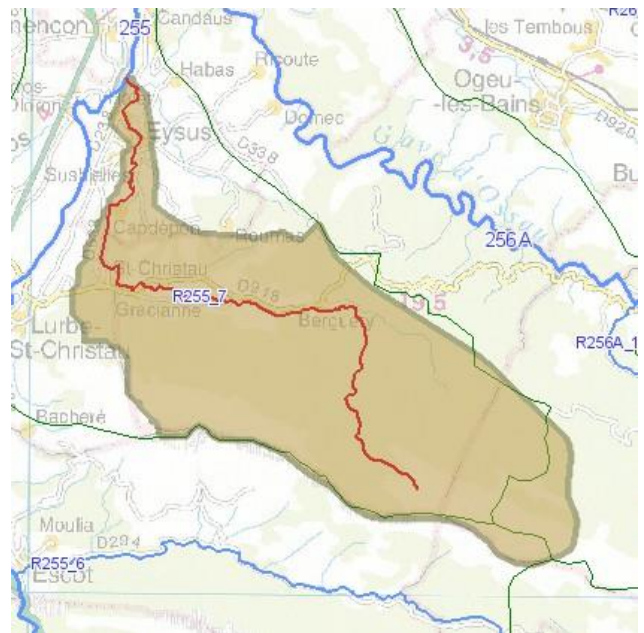
4 Réseau hydrographique

Le réseau hydrographique s'articule autour du Gave d'Aspe et du Gave d'Ossau qui confluent dans le centre-ville d'Oloron pour former le Gave d'Oloron. Ils ont donc un parcours urbain dont le caractère encaissé marque la morphologie de la Ville, ainsi que la constitution des quartiers. Les principaux affluents et les autres nombreux cours d'eau drainent les vallées ou les coteaux molassiques et rejoignent les Gaves. Le Gave d'Oloron bénéficie d'une renommée internationale de par la présence établie de poissons migrateurs que sont le saumon atlantique, la truite de mer, l'aloise feinte et la grande aloise, l'anguille et la lamproie de planer et marine, le toxostome, le chabot. Ce qui ajouté à la présence de grosses truites fario fait du Gave d'Oloron, une destination phare des pêcheurs sportifs en recherche de sensations fortes.

4.1 Gave d'Aspe (l'Ourteau)

Le Gave d'Aspe coule dans une vallée orientée Sud-Nord d'une largeur atteignant 2 km. La rivière est enfoncée d'une dizaine de mètres par rapport à la 1^{ière} terrasse. Il a pour principal affluent sur le territoire communal, l'Ourtau, qui traverse la partie rurale du Bager Sud.

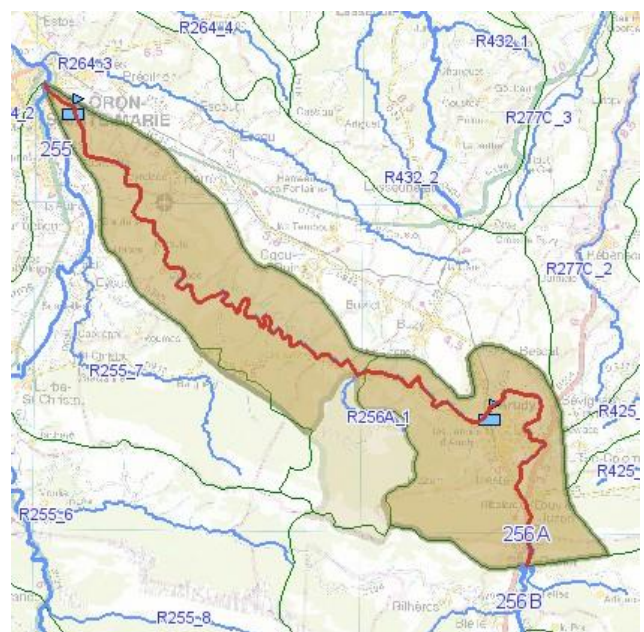
Il s'écoule d'Est en Ouest entre 2 plis de la chaîne pyrénéenne et constitue une des principales zones de captage en eau potable pour la ville et les communes riveraines.



4.2 Gave d'Ossau

Le Gave d'Ossau arrive d'une vallée, située à l'est d'Oloron. Selon les endroits, il est beaucoup plus étroit et profond et son parcours est très sinueux (nombreux méandres).

Le site Natura 2000 du gave d'Ossau est inclus en quasi-totalité dans le périmètre de protection du Parc National des Pyrénées. Par ailleurs, la Réserve Naturelle Nationale RNN20/FR3600020 « vallée d'Ossau » est également localisée à proximité immédiate du linéaire du gave.



5 Espèces animales d'intérêt communautaire

5.1 Espèces faunistiques d'intérêt communautaire :

Le Gave d'Ossau et son réseau hydrographique (ruisseaux de Lembaigt, de Rachette et de Tergy, inclus dans le périmètre des projets) hébergent des espèces faunistiques d'intérêt communautaire

- + Loutre (*Lutra lutra*)
- + Desman des Pyrénées (*Galemys pyrenaicus*)

• Mammifères / Reptiles :



Loutre d'Europe



Desman des Pyrénées

- + Ecrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*)
- + Saumon atlantique (*Salmo salar*)
(principale zone de frayères pour le bassin de l'Adour)
- + Calotriton ou Euprocte des Pyrénées (*Calotriton asper*)
- + Cincle plongeur (*Cinclus cinclus*)
- + Lamproie de Planer (*Lampetra planeri*)
- + Chabot du Béarn (*Cottus aturi*)

• Poissons/Ecrevisse:



Ecrevisse à pattes blanches



Saumon atlantique



Lamproie de Planer
et Lamproie marine



Chabot de l'Adour



Toxostome



Grande Alose et
Alose feinte

5.2 Poissons migrateurs

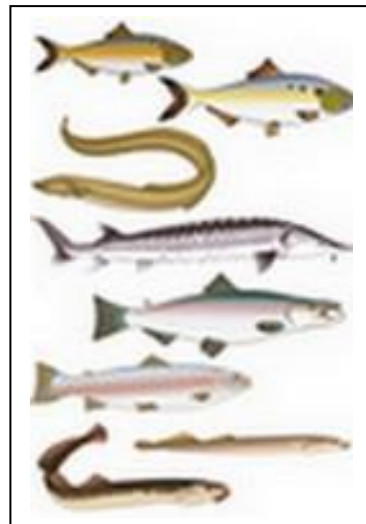
La préservation des poissons migrateurs amphihalins est une priorité. Les orientations de gestion sont nécessairement concertées et adaptées aux exigences écologiques de chacune des 8 espèces recensées dans les cours d'eau du Sud-Ouest.

Une approche commune à l'échelle des bassins est définie dans un plan de gestion pour l'ensemble des poissons migrateurs. L'anguille et le saumon font également l'objet d'un plan national.

L'esturgeon européen, au statut singulier, fait l'objet d'une démarche de planification indépendante.

Plan de gestion des poissons migrateurs (**PLAGEPOMI**)

Plan National d'Actions (**PNA**) en faveur de l'esturgeon européen



Les poissons migrateurs représentent dans le Sud-Ouest de la France des enjeux patrimoniaux, économiques et sociaux de premier rang.

<http://www.aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/faune-r401.html>

5.3 Saumon atlantique (*Salmo salar*)



Avec **près de 1500 saumons** le remontant chaque année, le réseau hydrographique du Gave d'Oloron constitue aujourd'hui le plus grand système français à être encore colonisé par le saumon atlantique.

Le gave d'Oloron est d'ailleurs la rivière produisant les plus gros saumons capturés chaque année en France. La préservation du gave d'Ossau et des frayères sur la zone de la forêt du BAGER entre Oloron et Arudy doit être un enjeu prioritaire de premier rang.

L'office de tourisme

« *Béarn des Gaves* » propose :

Pêche à la truite et au saumon dans les gaves pyrénéens

Le gave d'Oloron et ses eaux mouvementées font de vous un traqueur adepte de la pêche à la mouche ou à l'appât naturel, pêcheur de truite sauvage ou de saumon atlantique.



Le gave d'Oloron

Nos gaves et nos ruisseaux forment un réseau hydrographique très important (4500 km) en grande partie classé 1ère catégorie. Le gave d'Oloron est d'ailleurs la plus longue rivière à saumons de France et offre un des plus grands parcours libres d'Europe.

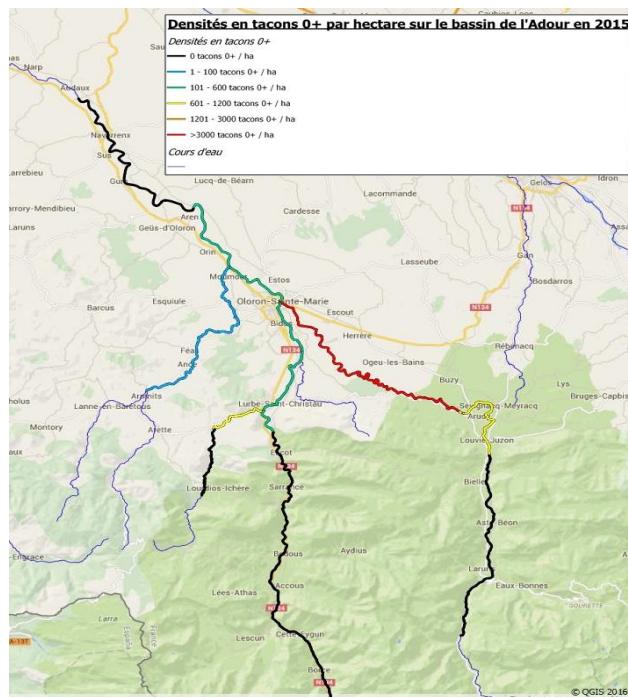
L'omni présence de trois salmonidés mythiques, saumons atlantiques, truites de mer et de très grosses farios sauvages constituent les principaux attraits de la pêche sportive. La pêche à la mouche et la pêche au toc sont de mise pour taquiner la truite. Pour les saumons, cuillers et devons, vers et crevettes, pêche à la mouche (à deux mains!) vous donneront toutes vos chances.

Espèces animales d'intérêt communautaire

Une seule espèce de poisson de l'annexe II de la Directive Habitat Faune-Flore est recensée au FSD du site Natura 2000 du Gave d'Ossau :

Saumon atlantique (*Salmo salar*)

D'après la bibliographie et les investigations de terrain qui ont révélés leur présence, 2 nouvelles espèces ont été étudiées.



Frayères de Saumon sur le gave d'Oloron

Source : www.federation-peche64.fr/

Directive «Habitats-Faune-Flore» annexes II et V : Saumon atlantique (*Salmo salar*)

Le Saumon atlantique est un salmonidé migrateur amphihalín potamotocue au corps fusiforme et à la coloration variable en fonction de son stade de développement. Sa taille peut atteindre plus d'un mètre et son poids dépasser les 10 kg, ces deux critères étant dépendants de la durée du séjour en milieu marin. Le frai débute en novembre et dure jusqu'à janvier sur les secteurs médian et amont des cours d'eau au niveau des zones courantes pourvues d'un substrat grossier (graviers, galets). La remontée des cours d'eau, pour assurer la reproduction s'effectue grâce à un phénomène de « homing » qui correspond à une remontée des géniteurs dans les cours d'eau qui les ont vus naître grâce à leur mémoire olfactive. Ce phénomène explique que la remontée des individus matures s'étale sur l'année puisqu'en fonction du lieu de naissance des différents individus, la distance à parcourir pour accéder aux zones de frayère sera plus ou moins longue. Le site Natura 2000 « Gave d'Ossau » revêt une importance capitale pour la conservation de cette espèce. Les zones de reproduction se situant sur la partie aval du gave entre Arudy et Oloron représentent plus de la moitié du recrutement naturel du bassin versant de l'Adour.

Loi biodiversité : deux nouveaux outils juridiques de protection

Le projet de loi-cadre sur la biodiversité, adopté ce 24 mars en première lecture à l'Assemblée, renforce le cadre réglementaire via de nouvelles zones de protection des espèces sauvages et des ressources halieutiques.

Protection intégrée des ressources halieutiques

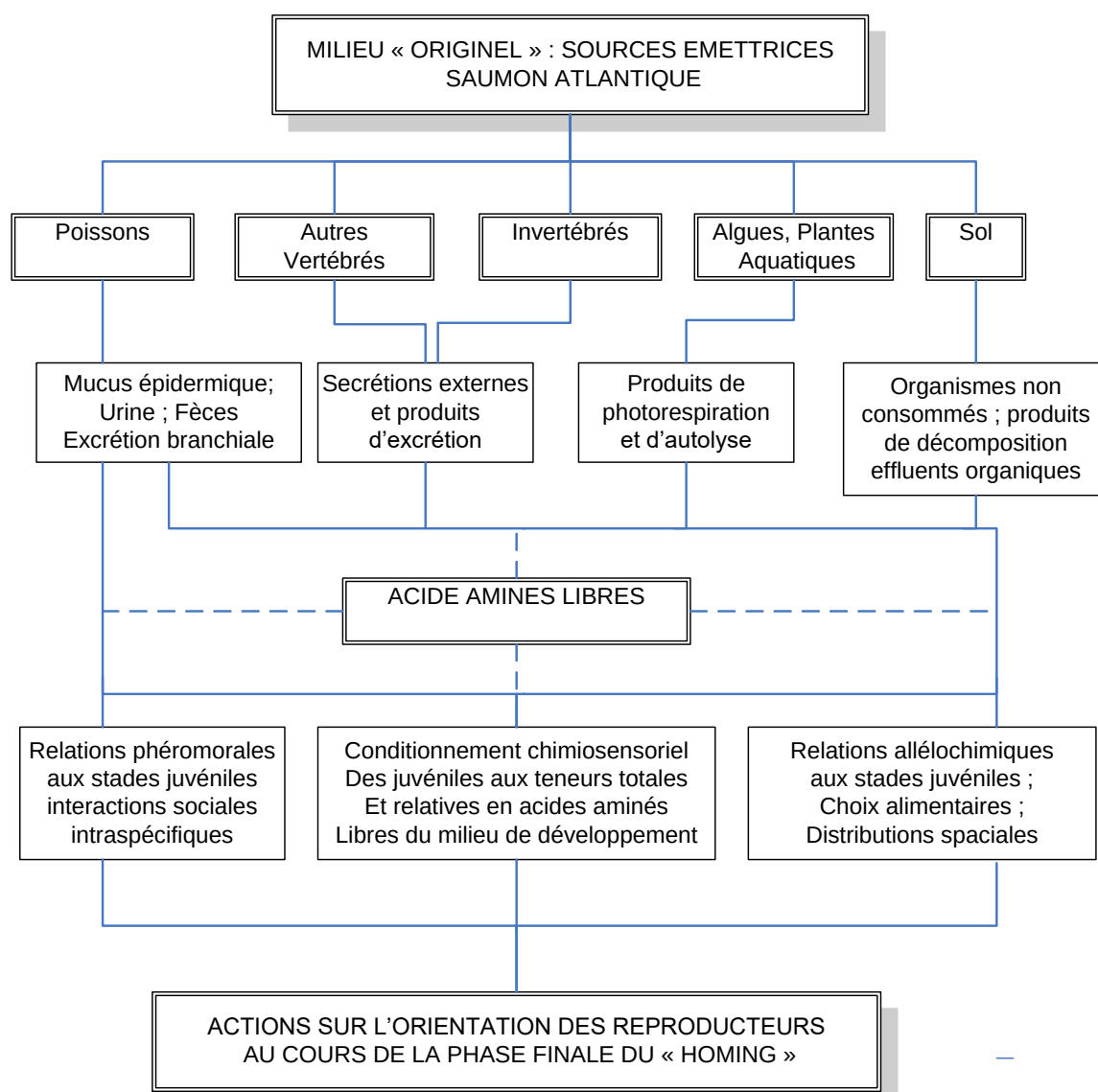
Les députés ont également adopté la création de zones dédiées à la conservation des zones fonctionnelles des ressources halieutiques (ZCH) en métropole et outre-mer, au sein du code rural et de la pêche maritime. Il s'agit de mesures de police alors qu'aucune aire marine protégée ne permet actuellement la protection intégrée de ces zones, où les espèces accomplissent leurs fonctions de reproduction, d'alimentation et de croissance.

Ce nouvel outil permettra aux autorités de l'Etat d'interdire ou de réglementer les activités incompatibles avec le bon état des frayères, nourriceries et couloirs de migration des espèces. Le périmètre des ZCH concernera un espace en mer situé entre 0 et 12 milles marins des côtes ainsi qu'une zone fluviale jusqu'à la limite de salure des eaux, prévoit le texte.

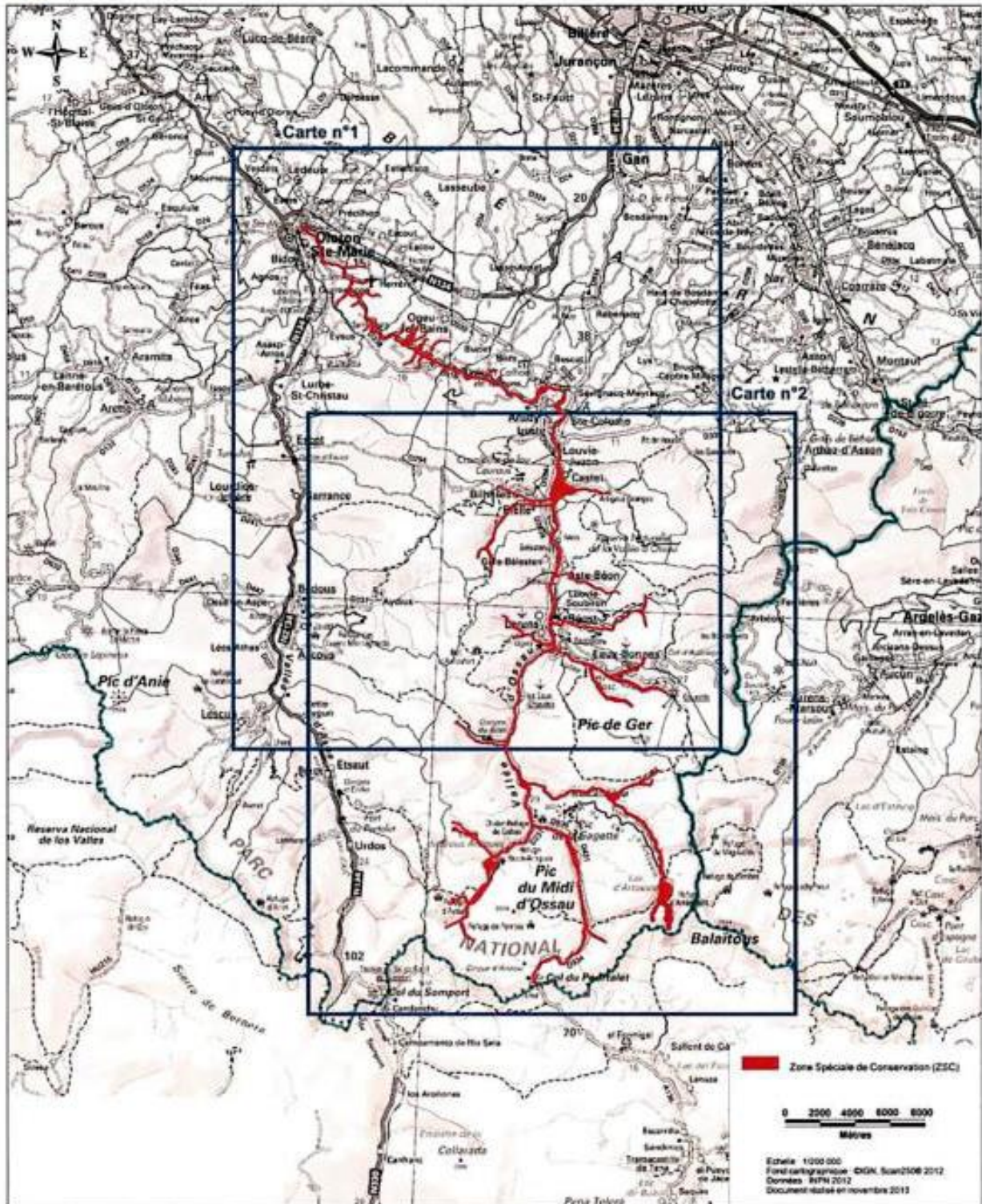
La zone sera limitée "au substrat ou à la colonne d'eau sur-jacente nécessaire à la protection de l'espèce en cause", ont ajouté les députés. Le classement en zone de conservation halieutique sera opéré par décret : son périmètre, ses objectifs de conservation et la durée de son classement y seront définis.

Migration des Saumons

samedi 2 juillet 2016



14 OCT. 2014 Pour le ministre et par délégation,
 le directeur de l'écologie de la biodiversité
 Laurent ROY



D'une longueur de 48 Km le gave d'Ossau se forme à Gabas de la confluence de deux gaves venus de part et d'autre du Pic du Midi d'Ossau (le gave du Brousset et le gave de Bious). Il rejoint le gave d'Aspe à Oloron Sainte Marie pour former le gave d'Oloron.

Le gave d'Ossau est classé (Zone Spéciale de Conservation n° FR7200793).

6 Les sources sur le territoire de la forêt du Bager.



6.1 Les eaux minérales et autres

Une source a été définie en 1694 par l'Académie comme « endroit où l'eau commence à sourdre, à sortir de terre, pour avoir un cours continu ». Mais cette source peut fournir de l'eau dite naturelle et de l'eau dite minérale. C'est Henri IV, probablement en souvenir de sa grand-mère, Marguerite de Navarre, utilisatrice des sources de Cauterets qui a défini par un édit royal en 1605, les sources qui pouvaient avoir l'appellation minérale.

Depuis, de nombreux textes réglementaires sont venus préciser la définition de l'eau minérale, dont plus tard le décret du 12 janvier 1922 : « les dénominations *eau minérale*, *eau minérale naturelle* ou tout autre contenant ces mots, sont réservées aux eaux douées de propriétés thérapeutiques provenant d'une source dont l'exploitation a été autorisée par décision ministérielle dans les conditions prévues par les lois et règlements en vigueur ». Ces « propriétés thérapeutiques » viennent du fait de la présence de nombreux sels minéraux qui leur confère des caractéristiques assez éloignées de la simple eau de table.

L'Aquifère des eaux d'Ogeu est sous la forêt du Bager : Les eaux s'infiltrant jusqu'à des profondeurs de 500 à 1000 mètres sous le synclinal d'Arudy-Oloron et remonteraient à la faveur de la structure anticlinale dont les flancs sont abrupts.

L'Ourtau, un affluent du gave d'Aspe, draine les eaux de débordement de cet aquifère dans cette zone. Cela montre que l'aquifère possède un important potentiel (Plusieurs millions de m³) exploitable.

6.1.1 La source de l'Ourtau

Située à 12 Km de la zone urbaine, dans le bois du Bager sur le contrefort des Pyrénées, **la source de l'Ourtau assure 90% de la production annuelle en eau potable d'Oloron Sainte-Marie et ses alentours**. Son débit est variable, entre 5500 m³ /j en période d'étiage et 8 500 m³ /j (débit maximum que peut supporter la canalisation au départ de la source).

La source de l'Ourtau possède un périmètre de protection conforme à la réglementation en vigueur. Cependant, la qualité de l'eau de cette source peut-être altérée par des problèmes de turbidité. Ce phénomène est dû au relief karstique dans lequel les eaux s'écoulent sans être filtrées par les sols. L'eau qui alimente la ville d'OLORON provient de la source l'Ourtau captée dans le bois du Bager et de deux forages en nappe alluviale à Oloron Saint-Pée.

6.1.2 Les Eaux d'Ogeu

Les qualités des eaux thermales des Pyrénées sont connues bien souvent depuis les romains et peut-être même avant. Venues naturellement des profondeurs de la terre, elles arrivent chaudes, parfois sulfureuses, avec des qualités différentes selon les lieux.

Nos eaux de sources sont elles en Danger

Retour aux sources Les eaux d'Ogeu les Bains

OGEU-LES-BAINS



SAMEDI 19 SEPT. 1855. [64 francs le parait (sans titre par le gérant)] XXI^e ANNÉE (N^o 415.)
[24 fr. pour un an, 10 fr. pour six mois.]

Mémorial des Pyrénées,

POLITIQUE, JUDICIAIRE, INDUSTRIEL ET D'ANNONCES.

Les Anns. - Vallée, Paris.

PARIS, le 13 Septembre 1855. [Les droits d'insertion sont payés en avance d'un an.]



Ce village est à proximité d'Oloron-Sainte-Marie. Étymologiquement, Ogeu signifie « œil de la source ». La première mention du village date de 1374, lorsque Gaston Fébus dispense les habitants d'Ogeu d'aller peupler la ville d'Oloron moyennant une contre-partie financière. Les terres de la commune sont arrosées par les affluents du gave d'Oloron et du gave d'Ossau.

Les sources d'Ogeu sont appréciées depuis le Moyen Age. Plus tard, Henri IV réglementera l'utilisation de ces sources qui demeureront propriété de l'État jusqu'en 1820. Ce n'est qu'à cette période que le docteur Casamayor racheta les sources et construisit un établissement thermal en 1830. En 1889, la veuve du docteur Casamayor obtint l'autorisation de l'État d'exploiter à usage médical l'eau d'Ogeu mais le passage de la Seconde guerre mondiale mit un terme aux activités thermales de la cité : la station fut réquisitionnée pour les réfugiés de guerre. Elle est remplacée en 1943 par une usine d'embouteillage dirigée par une descendante du docteur Casamayor.

La Société des Eaux Minérales d'Ogeu poursuit l'exploitation des eaux d'Ogeu et obtint l'appellation « oligominérale ». Cette eau était déjà présente au XVI^e siècle et elle était préconisée dans les cas d'affections du foie, des reins et de l'estomac.

6.1.3 La Source de Lurbe-Saint-Christau

Retour aux sources Les eaux de Lurbe-Saint-Christau

LURBE-SAINT-CHRISTAU



Traversée par le gave d'Aspe et par ses affluents, la commune de Lurbe-Saint-Christau est une petite station thermale localisée dans la vallée d'Aspe. Jaillissant à 14°C, les eaux de Lurbe-Saint-Christau sont cuivreuses, riches en minéraux et particulièrement efficaces dans le traitement de certaines dermatoses et des affections des muqueuses. Cinq sources sont exploitées : la source des Dartres (efficace contre les maladies de peau), la source des Arceaux (contre les fièvres intermittentes), les deux sources de la Prairie (luttant contre les rhumatismes, les infections des reins et de la vessie et facilitant l'expectoration), la Fontaine du Pêcheur (employée en boisson pour le traitement de diverses maladies comme le scorbut et les affections respiratoires). Une légende rapporte qu'un bûcheron lépreux aurait découvert la source des Dartres au XIVe siècle.

Source et station thermale de Saint-Christau

Caractéristiques des eaux

- Ferro-cuivreuse
- Magnésiennes
- Bicarbonatées calciques

Indications principales

- Dermatologie, Rhumatologie, séquelles de traumatismes ostéo-articulaires
- Remise en forme



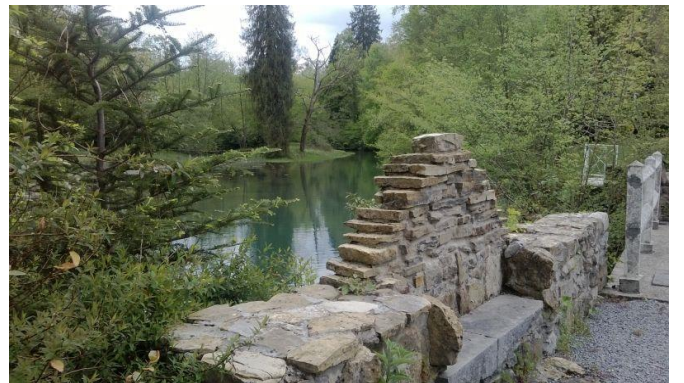
Affiche pour l'établissement thermal de Saint-Christau.

Paradis de verdure et de Bien être

A cette époque jusqu'en 1999, on le décrivait :

Sous fond d'un écrin de verdure de la forêt du BAGER, les eaux des thermes de LURBE-Saint-CHRISTAU coulent onctueuses, limpides et inodores, l'eau de la source des Arceaux jaillit à 14° c. On l'utilisait aussi sous forme de cataplasme en la mélangeant à du kaolin (argile blanche).

Hyper-minéralisées, très riches en fer et en cuivre, les eaux de Saint-CHRISTAU en faisaient "la" station européenne pour les affections de la muqueuse buccale et les soins de stomatologie. Leur composition et leur action cicatrisante et antiprurigineuse en faisait également un traitement actif pour soigner les problèmes de dermatologie.



6.1.4 Un cycle hydrologique unique

450 milliards de m3 d'eau pleuvent sur la France en un an dont 10% environ sont prélevés. Ce qui fait de l'eau minérale naturelle une eau de pluie infiltrée.



Notre défi « Sauvegarder l'EAU »

L'une des merveilles de la Terre, c'est la qualité de ses eaux pures, qui donnent la vie à une diversité étonnante d'écosystèmes et de sociétés humaines. Le changement climatique a douloureusement mis en lumière le fait que bien que les régions écologiques soient distinctes, les systèmes naturels et les sociétés humaines sont étroitement interconnectés. La déforestation et le défrichage de nouvelles terres arables dans une éco-zone peuvent affecter l'incidence de la mousson dans une autre zone.

Nous sommes tous concernés par la protection de cette richesse et nous devrions pouvoir participer aux décisions résultant de ces transformations profondes de la nature.

Soutenir la biodiversité et gérer la qualité de l'eau

Protéger l'eau minérale de toute pollution est un enjeu fondamental. Nestlé Waters France a mis en place une véritable politique de protection des ressources et de gestion de la qualité de l'eau en partenariat avec des acteurs locaux. La protection des sources d'eau Vittel, Contrex et Hépar est devenu un exemple dans la prise en charge d'un écosystème par une entreprise privée.

Cette initiative partenariale de préservation de l'eau et du développement durable du territoire a conduit aujourd'hui, à une restauration de la

qualité des écosystèmes locaux, avec une richesse en terme de biodiversité équivalente à celle de certains espaces protégés. On commence à estimer à la fois le bien-être apporté par la biodiversité et les coûts de sa préservation, pour qu'à terme les acteurs publics et privés le prennent en charge.

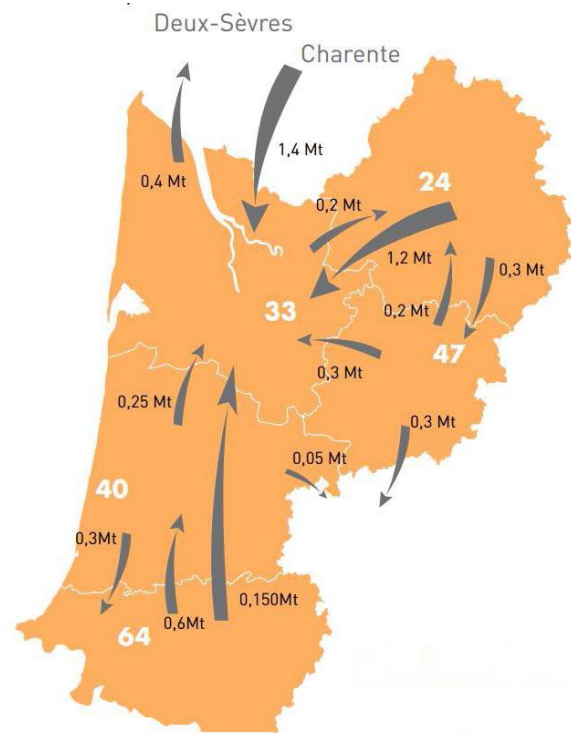
Cette politique ouvre aussi de nombreuses perspectives de développement économique local par la valorisation du « capital naturel » qu'est le territoire et son écosystème ainsi protégés : agriculture et agro-alimentaire propre et responsable, filières d'éco-construction, gestion durable de la qualité de l'eau. Mais au-delà, cette politique crée de la valeur sur tout le territoire d'émergence car in fine c'est bien l'écosystème, et la biodiversité qui le conditionne, qui se trouvent préservés.

l'eau ressource naturelle

- On peut considérer la ressource naturelle que constitue notre planète dans son ensemble comme un immense bien commun global.
- La notion de « bien commun » met sens dessus dessous le modèle actuel dominant de propriété des ressources en eau.
- Que l'eau soit « bien commun » signifie qu'elle est disponible pour tout le monde et pour les écosystèmes, et qu'elle doit être transmise intacte et non diminuée pour le bénéfice des générations futures.

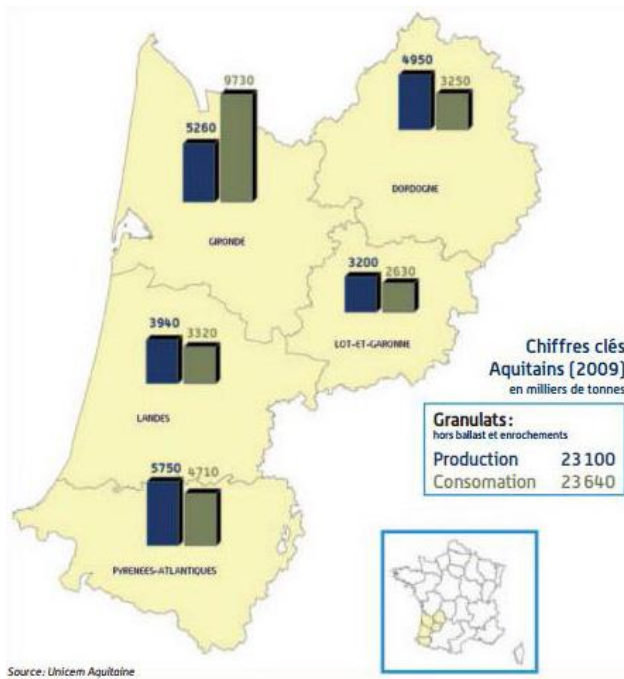
7.1 Granulats

De l'aveu général, le Grenelle de l'environnement a fixé au secteur de la construction de grandes ambitions : en matière d'économie d'énergie d'abord, puisqu'il faudra construire des bâtiments peu consommateurs (voire producteurs) d'énergie, mais aussi de construction. Construire 1500 km de voies nouvelles de TGV, 2000 km de pistes de transport en site propre, 500 000 nouveaux logements par an contre 420 000 ces dernières années, n'est pas rien. Nos besoins vont croître de 5 à 10 % au cours des prochaines années.



Principaux flux en Aquitaine (2010)

Granulats, Ressources et besoins en Aquitaine.



En France, chaque année, on produit et on utilise plus 400 millions de tonnes de granulats, ce qui correspond à une moyenne d'environ 7 tonnes par personne et par an. Selon les chiffres de 2012, l'Aquitaine consomme 23,5 millions de tonnes par an. Le Béarn consomme 320 000 Tonnes mais en produit 950 000 Tonnes

Le département des Pyrénées Atlantiques produit plus qu'il ne consomme, mais est déficient en ce qui concerne le recyclage des déchets.(2,5t/an/habitants)

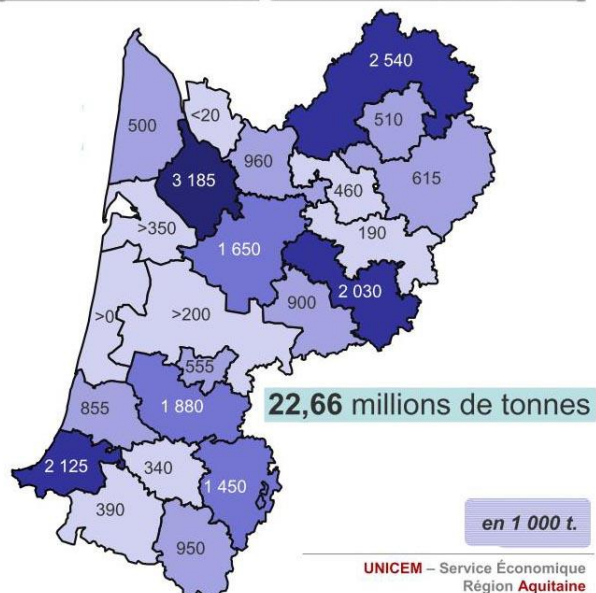
LES GRANDS UTILISATEURS ACHÈTENT DES CARRIÈRES

Face à l'épuisement progressif de la ressource et à une forte hausse du prix des granulats, les grands utilisateurs s'emploient à sécuriser leurs approvisionnements par l'achat d'entreprises ou de groupes spécialisés dans l'extraction de granulats. « *Les acquisitions se sont multipliées ces dernières années*, remarque une étude du ministère de l'Industrie, *en particulier par les groupes de travaux publics, premiers consommateurs de ces produits.* » Autre intérêt de ces acquisitions, pour les producteurs de béton par exemple : le contrôle de la qualité de ces produits.



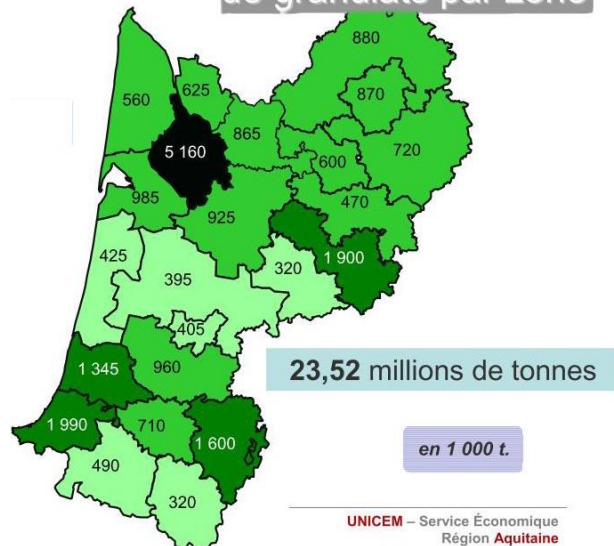
Comment l'industrie des énergies fossiles influence le savoir © Red / Cartooning for Peace

Production de granulats par zone



Consommation

de granulats par zone



Zone	Tonnage
Bordeaux	3 185
Nord Dordogne	2 540
Sud Landes Pays Basque	2 125
Lot et Garonne Centre	2 030
Adour Chalosse Tursan	1 880
Sud Gironde	1 655
Pau Val d'Adour	1 450
Libournais	960
Oloron Haut Béarn	950
Lot et Garonne Sud	900
Adour Landes Océan	855
Sud Dordogne	615
Mont de Marsan	555
Périgueux	510
Médoc	500
Bergerac	460
Pays Basque Sud	390
Bassin d'Arcachon	>350
Lacq Orthez Béarn des Gaves	340
Haute Lande Armagnac	>200
Lot et Garonne Nord	190
Haute Gironde	<20
Born Côte Landes	>0

43%
66%

en 1 000 t.

Source :
Base de données UNICEM INSEE

UNICEM – Service Économique
Région Aquitaine

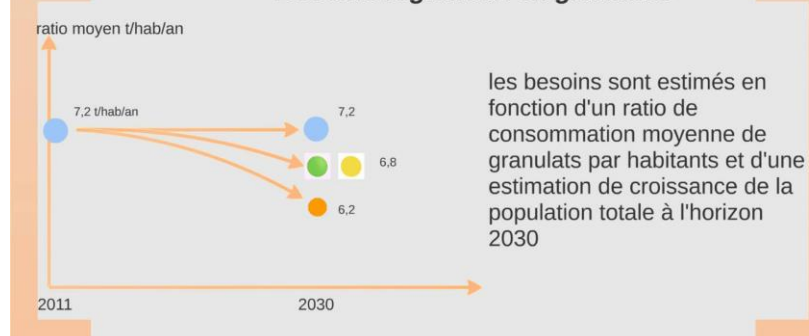
Zone	Tonnage
Bordeaux	5 160
Sud Landes Pays Basque	1 990
Lot et Garonne Centre	1 900
Pau Val d'Adour	1 600
Adour Landes Océan	1 345
Bassin d'Arcachon	985
Adour Chalosse Tursan	960
Sud Gironde	925
Nord Dordogne	880
Périgueux	870
Libournais	865
Sud Dordogne	720
Lacq Orthez Béarn des Gaves	710
Haute Gironde	625
Bergerac	600
Médoc	560
Pays Basque Sud	490
Lot et Garonne Nord	470
Born Côte Landes	425
Mont de Marsan	405
Haute Lande Armagnac	395
Lot et Garonne Sud	320
Oloron Haut Béarn	320

22%
51%

en 1 000 t.

UNICEM – Service Économique
Région Aquitaine

Besoins régionaux en granulats



Scénarios d'approvisionnement et de transport de matériaux en Aquitaine

Commission d'information et d'échange du 3 juillet 2015
Point d'étape

7.2 Granulats Lurbe-Saint-Christau

Selon les chiffres de 2012, le département des Pyrénées-Atlantiques produit 5,5 millions de tonnes par an, soit environ 8 tonnes par an et par personne (supérieure à la moyenne nationale de 7t/habitant/an).

Dans le cadre du projet présenté ci-dessous, Carrière « LABORDE » à LURBE-Saint-Christau, le diagnostic environnemental a été mené en 1958, sur une superficie d'environ 10 ha, correspondant aux parcelles photographiées du projet de carrière.

Les principales sensibilités du site ne sont pas mises en évidence par le diagnostic environnemental lors de la prise en compte, d'une extension du site. L'enquête d'utilité publique sur l'évolution du projet, aurait dû mettre en évidence une possible pollution de l'aquifère de la forêt du Bager ou des eaux souterraines comme lors de la pollution des thermes de Saint-Christau.



Projet Initial



Lurbe Saint-Christau 1959
Carrière « LABORDE »

Une hausse de la circulation des poids-lourds, suite à l'évolution de la production de granulats a induit une augmentation des nuisances liées à ce trafic (pollution atmosphérique, bruit, vibrations, sécurité, confort) lors notamment de la traversée des Thermes de Saint-Christau.

Si nous continuons à échouer, dans l'obligation d'empêcher que les droits fondamentaux de protection de la nature soient bafoués, le

Evolution du projet



Lurbe Saint-Christau 2016
Carrière « LABORDE »

résultat sera la destruction d'écosystèmes qui vont priver des millions de gens de leurs droits.

En matière de gestion des risques de sécurité, une approche rigoureuse, méthodologique est nécessaire et obligatoire

8 Présentation des Risques Naturels

8.1 Risques Inondations

une fissure impressionnante s'était fait jour



La république des Pyrénées

Conséquence des fortes pluies de ces dernières heures en Béarn, la RD 918, dite "**route du Bager**", a été fermée ce matin dès 10 h 45, entre Arudy et Lurbe-Saint-Christau, indique le service des routes du Conseil général des Pyrénées-Atlantiques. La route avait déjà été "victime" d'intempéries en février dernier,

© PHOTO DR

Eboulement sur la route du Bager près d'Arudy

Publié le 29/04/2015 à 06h00

Mise à jour : 29/04/2015 à 07h38



La république des Pyrénées

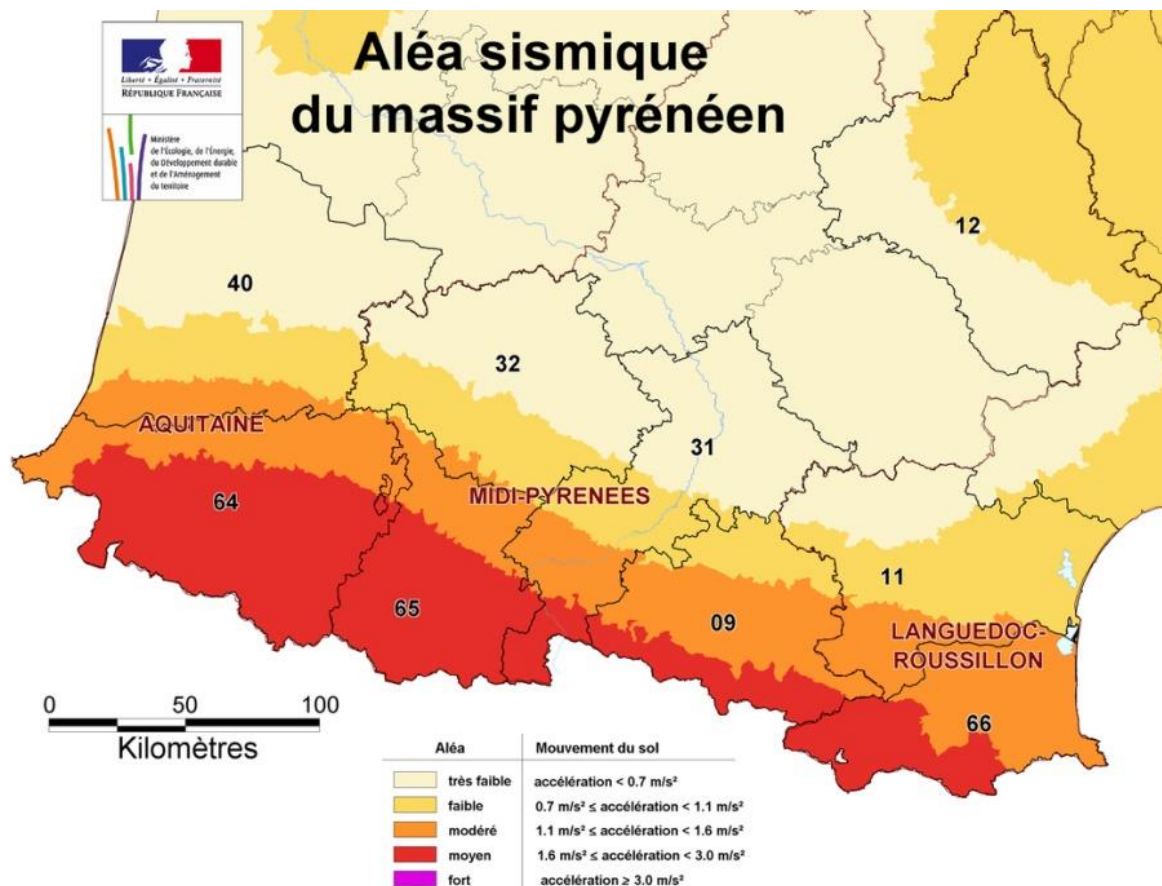
Le terrain s'est de nouveau affaissé entre Arudy et Lurbe-Saint-Christau. (Lionel Moquet)
Les intempéries malmènent décidément la RD 918, **entre Arudy et Lurbe-Saint-Christau**, où la chaussée s'était affaissée sur 500 mètres près du Bager d'Arudy le 26 février dernier.

Le chemin est fermé à la circulation depuis. Et les fortes pluies de ces derniers jours ont de nouveau provoqué un éboulement sur la route du Bager.

Le risque Zéro n'existe pas, Protéger l'Aquifère sous la forêt du Bager de toute pollution, c'est protéger la vie du territoire, notre bien-être et notre santé.

Haut-Béarn Zone Sismique de Niveau 4

Principe de précaution



Haut-Béarn Zone Sismique de niveau 4

- **La terre a tremblé dans le Haut-Béarn dimanche 8 novembre 2015**
- **Séisme de Magnitude 3,06 dans le Haut-Béarn, le 14 avril 2015**
- 18 mars 2015
- **Séisme de magnitude 3.0 dans le Piémont Oloronais, le 18 mars 2015**
- Depuis le 1er janvier 2015, 17 séismes ont été recensés sur le territoire du Piémont Oloronais.

• Published By André LABARTHE - Dans [risques majeurs](#)

- La terre a tremblé dans le Haut-Béarn ce dimanche 28 février 2016 à 5:17:29 heure UTC ; soit à 6 heures 17 minutes 29 secondes heure locale.
- Selon le Réseau National de Surveillance Sismique (RéNaSS), l'épicentre du séisme a été localisé à 11 km d'Oloron Sainte-Marie. Ce tremblement de terre a été nettement ressenti dans le Piémont Oloronais

- *Pierre Rabhi* écrit : « **Gardez-vous de toute arrogance car les arbres et toutes les créatures sont également enfants de la création.** » « **Vivez avec légèreté sans jamais outrager l'eau, le souffle ou la lumière** ».

8.3 Risques Sismique en Béarn

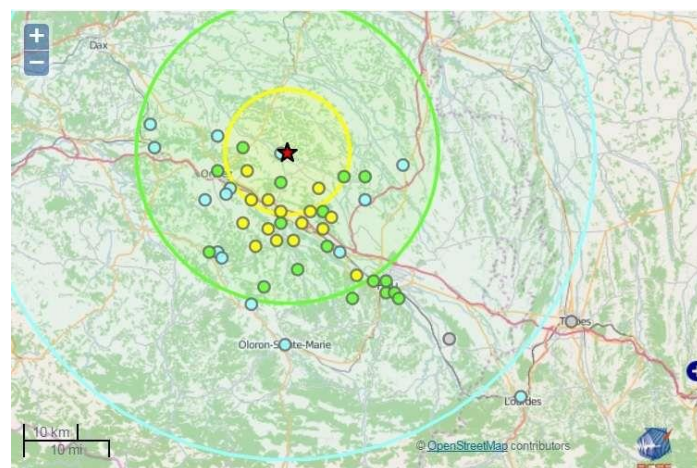
Un séisme a été ressenti à 6h44 ce matin en Béarn

- **Bassin de Lacq : quand l'Homme crée les séismes**

Le séisme ressenti en Béarn à 6h44 le lundi 25/04/2016 à Lacq serait une conséquence de l'extraction de gaz depuis plus de cinquante ans.

- Il s'agit d'un séisme de magnitude 4 MLv dont l'épicentre se situe à quelques kilomètres au nord de Lacq, à Urdès (latitude : 43,44° ; longitude : -0,59°) à cinq kilomètres de profondeur.

Le **Bureau central sismologique français** (BCSF) a également recensé ce séisme :



Carte d'intensités internet issue de 93 témoignages (Date de création : 25/04/2016 06:51 T.U.)

Echelle d'intensités macrosismiques (EMS-98)

Intensités EMS98	I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII	IX	X
Dégâts potentiels bâtiments vulnérables	aucun	aucun	aucun	aucun	très légers	modérés	quelques effondrements partiels	nombreux effondrements partiels	nombreux effondrements	effondrements globaux
Dégâts potentiels bâtiments peu vulnérables	aucun	aucun	aucun	aucun	aucun	très légers	modérés	effondrements partiels	nombreux effondrements	nombreux effondrements
Perception humaine	non ressentis	très faible	faible	modérée	forte	intense	très brutale	sévère	violente	extrême

★ Localisation du séisme
○ Intensité moyenne par témoignages internet

Intensités attendues sur la zone (modélisation BCSF)

Source des données sismologiques : BCSF (CNRS-Univ. de Strasbourg) / LDG (CEA-DASE)

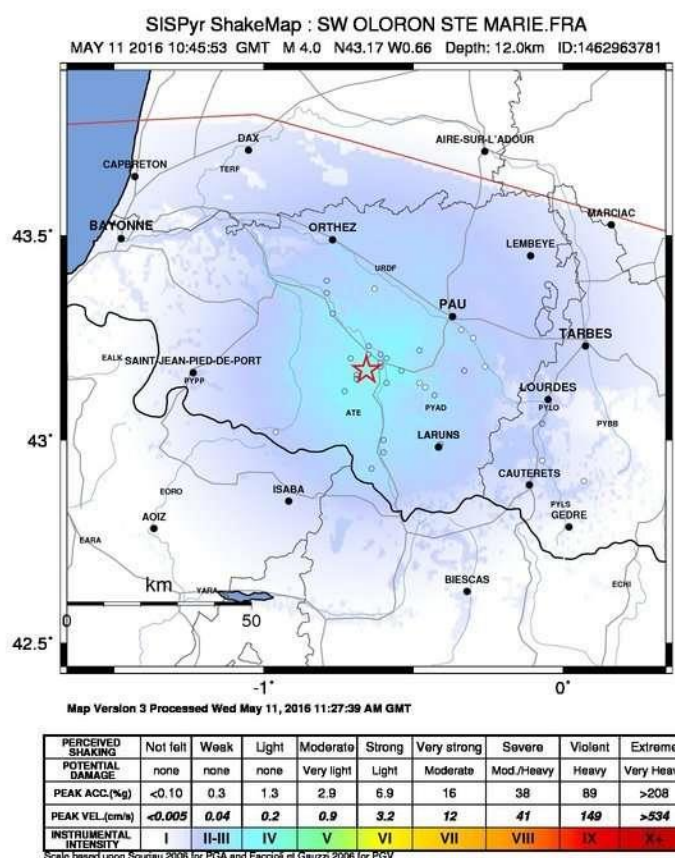
PAR S.L., PUBLIÉ LE 11 MAI 2016,

MODIFIÉ À 15H38. LA REPUBLIQUE

Un tremblement de terre de magnitude 4,2 s'est produit ce mercredi 11 mai 2016 à 12h45. L'épicentre serait situé entre Aren et Saucède, en Haut-Béarn.

Il a particulièrement été ressenti dans le secteur d'Oloron, d'où les témoignages ont rapidement afflué sur les réseaux sociaux.

D'après les éléments recueillis par le **bureau central sismologique français** (BCSF), l'épicentre du séisme se situerait entre Aren et Saucède.



8.4 Séisme d'Arette



RESPECTONS LA NATURE

Pour nous faire prendre conscience des ravages de l'être humain sur la planète, les écologistes ont tout essayé. Ils ont d'abord tenté de nous avertir gentiment de la situation, puis de nous pousser à la prise de conscience via des chiffres, des images, des vidéos. Ils ont également essayé de nous faire peur (à juste titre) et de jouer sur notre corde sensible en nous montrant le triste sort de nombreuses espèces animales provoqué par l'activité humaine. Mais malgré les preuves évidentes du danger qui guette notre planète, certains d'entre nous préfèrent jouer les autruches et nient tout en bloc.

1967 - Séisme d'Arette

« N'oublions pas ! »

13 Août 1967

Le séisme d'Arette est celui qui a été ressenti le plus violemment en France depuis celui de Lambesc (Provence) en 1909. D'une magnitude supérieure à 5,5 sur l'échelle de Richter, il a été ressenti dans toute l'Aquitaine et le nord de l'Espagne, sur 150 000 km². Le bilan est lourd : une victime, des centaines de blessés, 62 communes déclarées sinistrées, 2 283 immeubles atteints, dont 340 irréparables.



Risque naturel

Les risques naturels sont des risques environnementaux.

Dans un site prédisposé sur un bassin de risque (**Haut-Béarn Zone Sismique de Niveau 4**), un **risque naturel** est la menace qu'un événement intempestif dangereux dû à un phénomène naturel appelé **aléa naturel**.

Les aléas naturels ne se maîtrisent pas, plus ou moins violents, ils sont généralement irrépressibles, toujours dommageables, souvent destructeurs ; les pires peuvent être de véritables désastres écologiques à l'échelle de la Terre.

L'Aquifère sous la forêt du Bager, s'écoule vers les eaux d'Ogeu, la source du L'Ourtau, les Thermes de Saint-Christau, n'oublions pas qu'elle est rare, source de vie et indispensable au territoire.

Ne réveillons pas la terre, les **tempêtes**, les **cyclones**, les **crues** et les **inondations**, les **canicules**, les **éruptions volcaniques**, les **séismes**, les **tsunamis**, les **mouvements de terrain**, les chutes de **météorites**, etc., sont là pour nous rappeler que ces phénomènes naturels participent à l'évolution incessante de la **Terre**.

« N'oublions pas ! » et ne « Provoquons pas »

9 Le projet de loi biodiversité est adopté à l'Assemblée nationale

10 mai 2016 (mis à jour le 27 juin 2016) - EAU ET BIODIVERSITÉ

Adopté en première lecture à l'Assemblée, le 24 mars 2015, le projet de loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages a été adopté par l'Assemblée le 23 juin 2016. Il passera en 3ème lecture au Sénat mi-juillet.

Pour Ségolène Royal, ce projet de loi vise à rétablir avec la nature des relations non seulement harmonieuses mais fructueuses, bonnes pour la santé, bonnes pour l'innovation et bonnes pour l'emploi.



Instituer le Comité national de la biodiversité en Autorité Publique Indépendante

« Art. L. 134-1. - Le Comité national de la biodiversité est institué en tant que Autorité Publique Indépendante. Il constitue une instance d'information, d'échanges, de consultation et de régulation par l'émission de recommandations, sur les questions stratégiques liées à la biodiversité. À cette fin, il organise des concertations régulières avec les autres instances de consultation et de réflexion, dont les missions sont relatives à la biodiversité.

« Il est consulté par le Gouvernement sur tout projet de texte législatif ou réglementaire concernant, à titre principal, la biodiversité.

« Il peut se saisir de toute question d'intérêt national concernant la biodiversité ou ayant un effet notable sur celle-ci.

« Art. L. 134-3. - (Non modifié) Lorsque le Comité national de la biodiversité et le Conseil national de la protection de la nature sont saisis d'un même projet, les deux instances rendent chacune un avis, qui est rendu public. »

Protection des sites géologiques : un décret Grenelle publié cinq ans plus tard

Nature / Ecologie | 30 décembre 2015 | Laurent Radisson

Mieux vaut tard que jamais. C'est un décret pris en application de la loi Grenelle 2 de 2010 qui a été publié ce mercredi 30 décembre 2015 afin de donner la possibilité aux préfets de prendre des arrêtés de protection des sites d'intérêt géologique sur le même modèle que les arrêtés de protection de biotopes. Les sites concernés sont ceux qui constituent une référence internationale, présente un intérêt scientifique, pédagogique ou historique, ou bien encore comporte des objets géologiques rares. Dans ces sites, les préfets peuvent arrêter toutes mesures de nature à empêcher leur destruction, leur altération ou leur dégradation. Le décret prévoit toutefois que l'arrêté devra tenir compte de "l'intérêt du maintien des activités existantes dans la mesure où elles sont compatibles avec les objectifs de protection du site d'intérêt géologique concerné". Le préfet peut aussi accorder des autorisations exceptionnelles de prélèvement de fossiles, minéraux et concrétions à des fins scientifiques ou d'enseignement. Le silence de l'Administration sur une telle demande d'autorisation vaut toutefois rejet.

9.1 Servitudes sur la colline de Soeix

Aviation Civile

Plan de servitudes aéronautiques (PSA) :

Chaque aéroport est protégé par un plan de Servitudes aéronautiques de dégagement. Ces Servitudes comportent l'interdiction de créer ou l'obligation de supprimer les obstacles susceptibles de constituer un danger pour la circulation aérienne, par exemple pour un avion en panne d'un groupe motopropulseur lors de manœuvre liée au décollage ou à l'atterrissage.

Les servitudes aéronautiques de dégagement comprennent des prescriptions et des limitations de hauteur, matérialisées par des surfaces de dégagement.

Zone 2

LA COLLINE DE SOEIX (« TOUYA D'OLORON »)

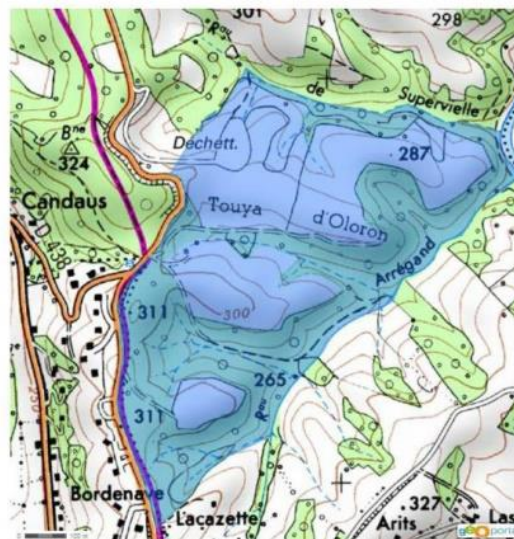
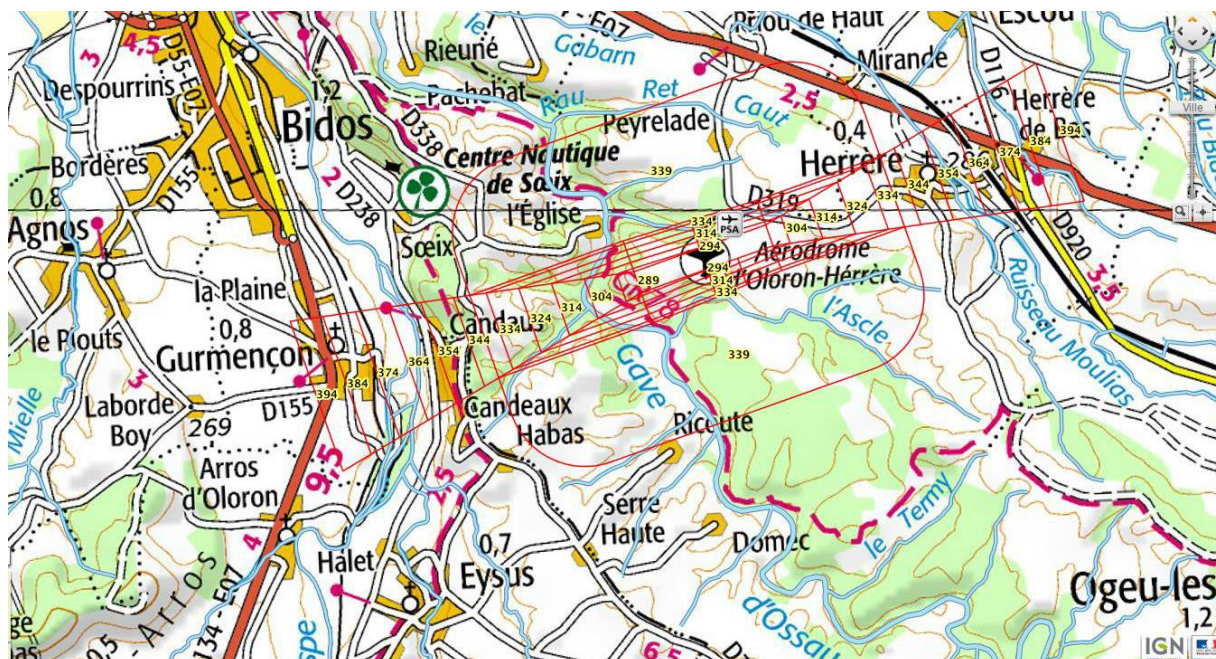


Figure 2 : périmètre du projet sur la colline de Soeix

PSA Aéroport Herrère



Protection des eaux

- Le Gave d'Ossau, le Ruisseau de l'Arrigrand et leurs berges sont inventoriés en Zone Naturelle d'intérêt Floristique et Faunistique (ZNIEFF de Type 2, n° 720012972, « Réseau hydrographique du Gave d'Oloron et de ses affluents ») ;
- Le Gave d'Ossau, le Ruisseau de l'Arrigrand et leurs berges sont inclus dans le périmètre du site Natura 2000 « Le Gave d'Ossau » (Zone Spéciale de Conservation n° FR7200793).



La déchetterie de Soeix :

Le contenu de la décharge de Soeix est un cocktail qui devrait posséder un plan de protection avec servitude. Les anciens vous diront qu'il y a été entreposé tous les déchets de l'usine Toyal (Seveso) de l'usine Messier (Seveso) de l'usine Lindt, et toutes les entreprises du piémont Oloronais dont l'amiante dû à la grêle de 2004

9.2 La Forêt du Bager

Zones 3-4

Zonages et statuts de protection

Les deux périmètres des projets de carrière sont en quasi-totalité inclus en Zone Naturelle d'intérêt Floristique et Faunistique (**ZNIEFF de Type 2, n°720008892** « Le Gave d'Ossau » (**Zone Spéciale de Conservation n° FR7200793**), ses affluents et leurs berges sont inclus dans le périmètre du site **Natura 2000**.

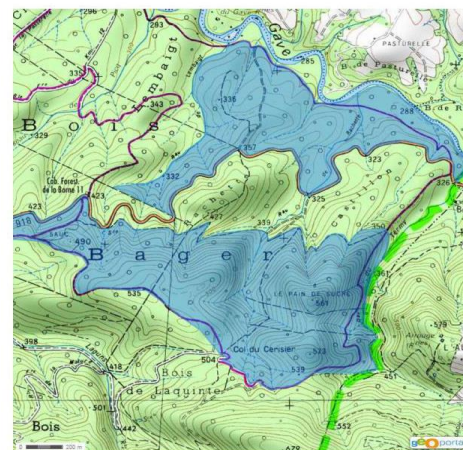


Figure 3 : périmètre du projet dans le Bois du Bager

L'**unicité** des bassins versants de la forêt du Bager dépend de cette chose singulière et rare qu'est la spécificité de sa biodiversité. Tout l'environnement qui en dépend Faune, Flore, Espèces animales d'intérêt communautaire, sources, ect... est en danger, l'impact pourrait être irréversible. Incidence sur la forêt de hêtre, sur la spécificité des sols : mycologie, incidence sur le saumon.

Le saumon atlantique naît à 80% dans les frayères de la forêt du Bager, (Poisson préhistorique migrateur d'environ 8kg) puis il migre vers le Groenland, les îles Féroé et par un Phénomène de Homing retourne sur le lieu exact de sa naissance.

Les saumons reviennent, grâce à une Géolocalisation inscrite à l'intérieur de leur crane, de deux manières : axes nord-Sud et l'Appel d'eau douce ou la sensation Olfactive prend le relais.

On a parlé de mycologie associé à des feuilles mortes qui créent une unicité spécifique de la biodiversité, dès qu'il y a une pluie fine qui descend par le bassin versant sur le gave d'Ossau, tout cela crée une couleur de l'eau, un goût et une odeur de l'eau pour les saumons. Si des saumons montent dans le gave d'aspe et d'autres sur le gave d'Ossau c'est uniquement pour la spécificité de bassin d'origine dans lesquels ces poissons sont nés (Voir page 23). Prenez conscience d'une chose, le gave d'Ossau est le seul à générer des poissons qui reviennent pondre dans le Bager depuis plusieurs générations.

Ceci n'est qu'un petit exemple parmi des milliers. Ce dont il faut prendre conscience, ce qu'il faut comprendre, c'est qu'il y en a une multitude intimement imbriqués en totale cohérence depuis des millénaires et des millénaires.

Le saumon n'en est qu'un tout petit composant. Il faut réaliser qu'il ne s'agit pas de l'empilement de petites unités distinctes à prendre en compte, il s'agit d'un tout, d'une entité, d'une «boule» entière à protéger. Certains détails échappent à l'œil. En retenant toujours l'exemple de la forêt du Bager, le lit des gaves, les experts de l'ACCOB nous font prendre conscience de la vie qui y règne, en ne retenant que les milliers de micro-organismes, de larves et d'insectes qui y font profusion. C'est la partie la plus fragile, celle à prendre en compte, celle qui crée toute une vie « locale », celle que nous tenons à protéger.

Le Bager est un conservatoire de cette faune-antique. Le Bager recèle aujourd'hui dans les cours d'eau, des centaines d'espèces en matière de faune aquatique. Cette faune aquatique assure la majorité de la nourriture de tous les poissons vivant dans les rivières, mais pas seulement ; les oiseaux en particulier bénéficient également de ce riche buffet.

C'est le substrat rarissime du bassin versant, couvert de forêt qui fait l'exception de ce patrimoine, son côté unique, d'où en découle cette grande qualité de l'eau qu'il faut continuer à protéger.

Aujourd'hui c'est l'heure des choix, l'heure des décisions, de savoir ce que l'on veut transmettre aux futures générations.

Contraintes / zonages	"Zone A : zone d'interdiction des carrières"	"Zone B : zone où existe des enjeux environnementaux forts ; les carrières risquent d'y être interdites"	"Zone C : zone où sont susceptibles d'exister des enjeux environnementaux suffisamment forts pour que des carrières puissent y être interdites"
Réserves naturelles	X		
Réserves naturelles volontaires	X	X	
Arrêté de Protection des Biotoes	X		
ZICO / SIC		X	
ZPS / ZSC	X	X	
ZNIEFF de type I		X	
ZNIEFF de type II			X
Parc National		X	
Parc Naturel Régional			X
Loi Littoral		X	
ZENS (Zone de Préemption possible)		X	
ZENS (Zone préemptée)	X		
Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres	X		
Forêt de protection	X		
Forêt soumise (non domaniale)		X	
Forêt soumise (domaniale)		X	
Réserve Nationale de chasse		X	
Réserve de chasse gérée par une ACCA			X
Périmètre de protection AEP éloigné			X
Périmètre de protection AEP rapproché	X	X	
Mesure A14 du SDAGE "zone inondable"		X	
Lit mineur cours d'eau	X		
Lit majeur des cours d'eau (zone inondable)		X	
Site paysage inscrit			X
Site paysage classé	X		
Abords de Monument Historique		X	
Monument inscrit		X	
Monument classé	X		
ZPPAUP	X	X	
Site archéologique protégé par la Loi	X		
Terrains militaires		X	
Aérodrome	X		
Contraintes agricoles (AOC)			X

X : selon le règlement concernant cette zone

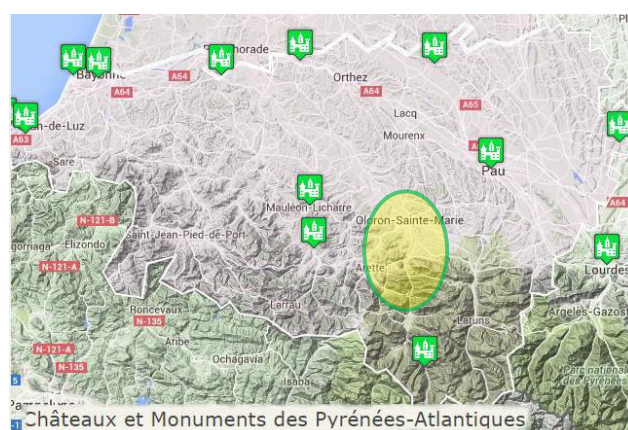
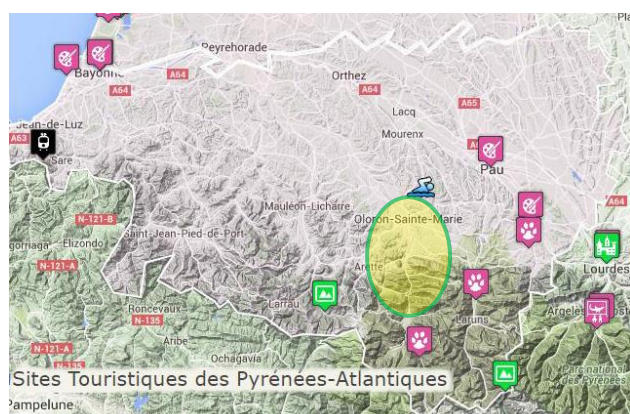
Création d'une marque collective de certification (*Salmo Tierra - Salva Tierra*)

D'intérêt général évident, la défense environnementale des rivières et autres eaux de surface est souvent vécue comme un frein au développement économique par de nombreux utilisateurs de l'eau. En créant une marque certifiant les usages respectueux de l'eau, l'association se propose d'aider à convertir ces contraintes en objectifs économiques porteurs d'avenir. Tous les acteurs sont concernés, de l'agriculture à l'industrie, du commerce au tourisme, des transports aux services de santé, du traitement des déchets à l'assainissement des eaux usées, liste non exhaustive. Cette question est globale. Dans ce cadre, la marque, qui sera tenue de définir et de certifier les bonnes pratiques de l'usage de l'eau, sera un outil de prévention des pollutions. La marque établira une cohésion entre ses exploitants issus des différents secteurs d'activité, ce qui devrait favoriser la commercialisation et la promotion des produits et des services effectués dans les conditions respectueuses de la vie aquatique.

Différents dossiers seront ouverts avec d'éventuels liens renvoyant à d'autres rubriques, documents ou textes de loi.



10.1 ACCOB_ Tourisme « Mort programmée du Piémont Oloronais » ?



Ces quelques images sont le reflet du désarroi touristique du piémont Oloronais qui n'est pas une destination de vacances ou de loisirs.

3.2 - « Béarn Pyrénées » : une image à construire

2 objectifs

- Construire l'image du Béarn et développer sa notoriété en s'appuyant sur celle des Pyrénées
- Permettre aux territoires du Béarn-Pyrénées de communiquer sous une bannière commune.

Actions proposées

Prioritaires	Bâtir une stratégie de communication basée sur des thématiques communes, marqueurs identitaires, et points de différenciation propres au Béarn Pyrénées
	Concevoir comme l'un des fondements de l'image de la destination Béarn Pyrénées un événement fort existant ou à créer

Potentiel Tourisme « Schéma départemental du tourisme et des loisirs des Pyrénées Atlantiques » Propositions d'orientation 2014-2016 « Schématourisme.pdf »

10.2 INVESTISSONS DANS L'AVENIR

En plus de la beauté et de la diversité de ses paysages, le piémont Oloronais, qui est l'entrée de la vallée d'Aspe, présente une exceptionnelle concentration de sites Naturels ou culturels classés.

Dans un contexte économique difficile, le Piémont Oloronais doit se doter d'une stratégie offensive et attractive répondant à trois orientations :

- Mettre en place des stratégies de tourisme « Nature ».
- Accompagner le développement d'une nouvelle offre de soins, de bien être-santé
- Développer un programme culturel en mettant en place des outils pédagogiques axés sur la nature, l'histoire et le patrimoine volcanique.

Ces orientations trouveront leur traduction dans un plan marketing local, départemental, régional intégrant les cibles marketing (segments de clientèle et produits correspondants), les actions de promotion, les objectifs de résultats et les moyens financiers/humains à mettre en place pour Leurs réalisations.

Les Stratégies du tourisme de « Nature »

Les études françaises et européennes qui traitent ou évoquent le tourisme de nature se réfèrent presque exclusivement à la définition adoptée par l'Organisation Mondiale du Tourisme selon laquelle le tourisme de nature englobe " toutes formes de tourisme dans lesquelles la principale motivation du touriste est l'observation et la jouissance de la nature ". Cette approche inclut donc l'observation et l'appréciation de la nature, mais aussi, plus largement, les activités liées à sa découverte, qu'elles soient sportives ou non.

Depuis une quinzaine d'années le tourisme de nature s'est développé aussi bien en France qu'à l'étranger. Cette progression résulte d'évolutions socio-démographiques, sociétales et comportementales. On pourra citer :

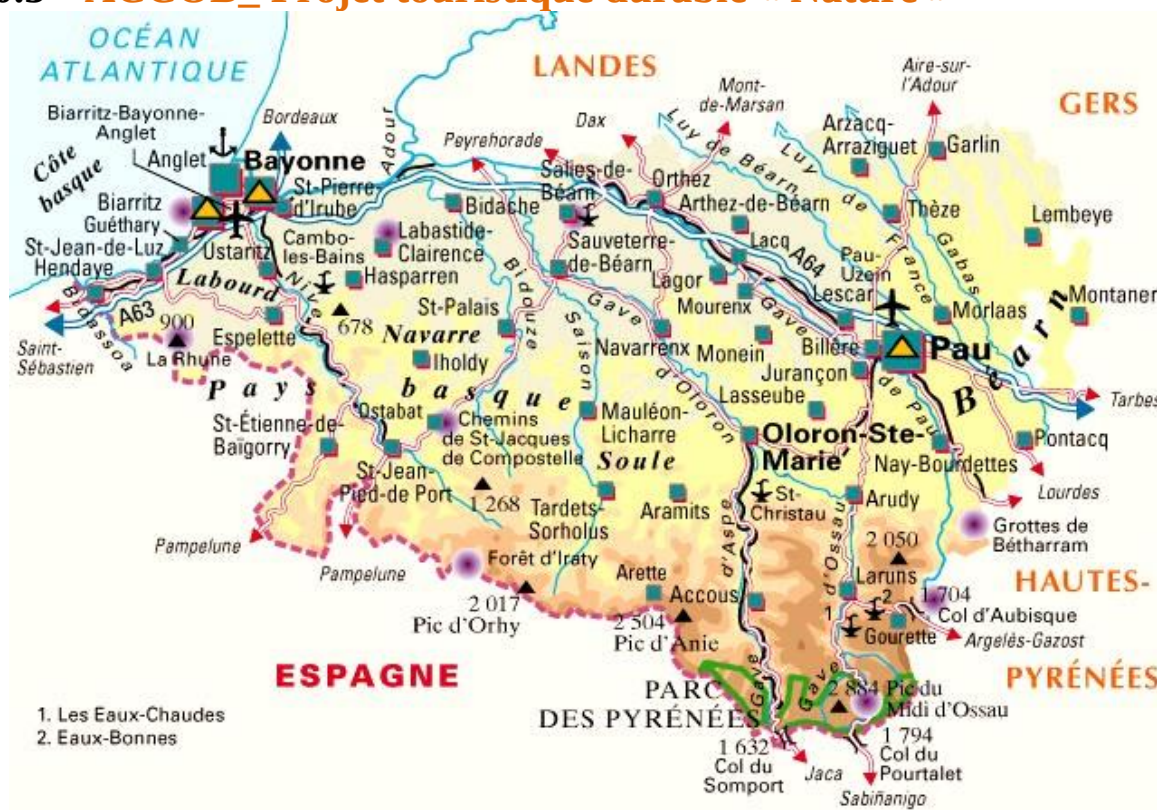
- la volonté des clientèles de donner du sens à leur temps libre en faisant le choix de vacances actives, y compris par la pratique d'activités physiques,
- le besoin de retrouver un cadre de séjour agréable et différent de celui du quotidien, notamment pour les clientèles urbaines,
- le souhait d'associer l'utile à l'agréable en découvrant et en apprenant lors des vacances,
- le besoin de nature et d'espace face à l'urbanisation croissante des populations,
- la volonté de profiter de la nature tout en maîtrisant son impact, loin de l'image du " Touriste pollueur ".

Ces grandes tendances sociétales et comportementales font que la découverte du milieu naturel, de l'environnement, ainsi que le contact avec la nature répondent aux attentes fortes du moment. Ce retour au naturel vient satisfaire des aspirations centrées sur l'individu - le bien-être, la santé, le plaisir, l'émotion, l'art de vivre - mais également des préoccupations résultant d'une prise de conscience des grands enjeux environnementaux.

Le tourisme de nature apporte une forte valeur ajoutée à l'image de la France, caractérisée par sa diversité exceptionnelle d'espaces et de sites. C'est l'un des points forts de la destination par rapport à ses principaux concurrents, Espagne et Italie en particulier

Face aux nouvelles attentes et exigences des clientèles, la spécificité « nature et environnement préservé » devient un atout incontestable pour les destinations touristiques, à un moment où la concurrence s'accroît sur les marchés.

10.3 ACCOB_Projet touristique durable « Nature »



Les principes méthodologiques de notre étude se construisent autour de 5 axes majeurs qui prennent en compte la durabilité dans un projet touristique.

-  **-Nature et environnement :**
permettre une utilisation judicieuse des ressources naturelles tout en respectant et en valorisant les paysages naturels.
-  **- Patrimoine culturel :** valoriser le patrimoine culturel tout en le sauvegardant.
-  **- Aménagement et Qualité de vie :**
améliorer la qualité de vie des populations locales en les faisant bénéficier des aménagements, des services et de l'amélioration des compétences dans leur vie quotidienne.

 **- Économie et emplois :** offrir des perspectives d'avenir aux jeunes qui veulent rester sur place, créer des emplois qualifiés et susciter de nouveaux besoins en formation.

 **- Forum citoyen-conseiller :**
développer la solidarité en associant toutes les catégories de la population à la discussion sur l'avenir de son territoire.

Le développement du tourisme durable permet de sauvegarder le milieu naturel, de préserver ses atouts culturels ainsi que les communautés d'accueil et de partager de façon juste les avantages socio-économiques qu'offre le tourisme.

10.4 Développement d'une nouvelle offre de soins, de bien être-santé

Après la réouverture du ferroviaire, le désenclavement d'Oloron, voici l'opportunité de rouvrir la Station Thermale de Saint-Christau

Les thermes de Saint-Christau était lors de son exploitation une destination européenne pour les soins buccaux et de la peau.

Le thermalisme est un secteur extrêmement concurrentiel. L'innovation doit être au cœur des propositions, l'eau délivrée à 47°C, devrait faire le bonheur des curistes, par le traitement à Lurbe des rhumatismes et des troubles respiratoires. Il pourrait être aussi proposé une nouvelle offre surprenante « bien-être », de cures en liens direct avec la nature (Stress, Burn out, Parkinson,...) pour capter une clientèle qui ne serait pas naturellement venue.

L'objectif qui avait été estimé par les thermes était de 2000 curistes en l'an 2000. Ce qui entrainerait une capacité d'emploi de 80 personnes.



Les thermes de Saint-Christau étaient lors de leur exploitation une destination européenne pour les soins buccaux et dermatologiques.



4.2 - Bien-être

Avec cinq centres de thalassothérapie, quatre centres thermaux (dont le futur centre thermo-ludique des Eaux-Bonnes) et une multiplicité d'offres de balnéothérapie, le département peut répondre à la demande croissante pour le bien-être et s'afficher comme une véritable destination.

1 objectif

- Faire du Béarn-Pyrénées et du Pays basque une destination bien-être.

Actions proposées	
Principales	Elaborer un référentiel de l'offre en parallèle à la segmentation des marchés (santé, bien être, seniors...)
Secondaires	Positionner les Pyrénées-Atlantiques dans l'itinéraire européen des villes thermales historiques Travailler les passerelles avec d'autres filières (gastronomie et productions locales, golf, surf...).

"L'innovation doit être au cœur de notre action",
Cette attractivité devrait apporter au « Piémont Oloronais » une nouvelle dynamique pour l'Hôpital et devenir une nouvelle destination régionale pour le Bien-être et la santé.

10.4.1 Offre « bien-être » en lien avec la « Nature »


CHAÎNE THERMALE DU SOLEIL

MÉDECINE THERMALE CURES THERMALES STATIONS Hébergements BONS CADEAUX P

➤ Cures thermales ➤ Mini-cures ➤ Mini-cure Anti-stress

MINI-CURE ANTI-STRESS

Anxiété généralisée | Stress

QUE PEUT VOUS APPORTER UNE MINI-CURE THERMALE ?

Dans un cadre ressourçant en pleine nature, vous trouvez l'apaisement et un programme de soins thermaux ciblés pour une pleine relaxation. Des ateliers avec une psychologue proposant une approche personnalisée complète le programme.

LES PRINCIPAUX SOINS PROPOSÉS

- Jets de forte pression en piscine
- Bain thermal
- Séance de sophrologie
- Bain de boue en apesanteur
- Mobilisation en piscine
- Modelages aromatiques
- Douche pénétrante
- Vaporarium
- Consultation psychologique
- Cataplasme de boue thermale
- Douche au jet
- Bain thermal hydromassant

CURE SPÉCIFIQUE BURN OUT

Burn Out

QUE PEUT VOUS APPORTER UNE CURE SPÉCIFIQUE ?

La Chaîne Thermale du Soleil propose des soins thermaux adaptés, un suivi spécifique et une éducation thérapeutique. Ainsi développé avec le concours de médecins, de spécialistes et d'agents diplômés, ce programme de soins propose une approche multidisciplinaire de votre Burn out, permettant l'adoption d'une alimentation saine participant à l'équilibre général ; comprendre les enjeux et redonner l'énergie nécessaire à son organisme ; la pratique d'une activité physique ; pratiquer une activité physique régulière, apprendre les bonnes pratiques pour libérer les tensions accumulées ; la prise en charge psycho-émotionnelle ; vaincre l'anxiété, la démotivation et les troubles associés (sommeil, fatigue, digestion) ; l'aide à la réinsertion dans le milieu du travail ; apporter les connaissances pour anticiper une rechute et optimiser les conditions de travail ; enfin la réduction de la prescription et la consommation d'anxiolytiques et d'antidépresseurs.

LES PRINCIPAUX SOINS PROPOSÉS

En complément de votre Cure Thermale orientation Métabolisme, le Module Spécifique Burn Out se compose de Soins et Activités ciblés.

- Musicothérapie
- Table-ronde
- Atelier de cuisine
- Activité physique adaptée
- Conférence diététique
- Atelier de relaxation

CURE SPÉCIFIQUE PARKINSON

Maladie de Parkinson

QUE PEUT VOUS APPORTER UNE CURE SPÉCIFIQUE ?

La station de Lamalou est depuis longtemps spécialisée dans la prise en charge de lourdes pathologies neurologiques comme la maladie de Parkinson. Les parcours de soins sont adaptés à la mobilité du patient et des ateliers complémentaires ciblés apprennent à mieux se mouvoir, à se détendre, à entretenir son langage : un encadrement personnalisé par une équipe médicale à forte expérience.

➤ Lire le dossier complet sur la neurologie

LES PRINCIPAUX SOINS PROPOSÉS

En complément de votre Cure Thermale orientation Neurologie, le Module Spécifique Maladie de Parkinson se compose de Soins et Activités ciblés.

- Séance "adresse et équilibre"
- Séance de sophrologie
- Atelier "expression orale"
- Séance de stretching
- Séance de Do-In
- Musicothérapie
- Gymnastique douce
- Ergothérapie
- Atelier diététique

10.4.2 Pôle « Médecine douce » « bien-être - Santé »

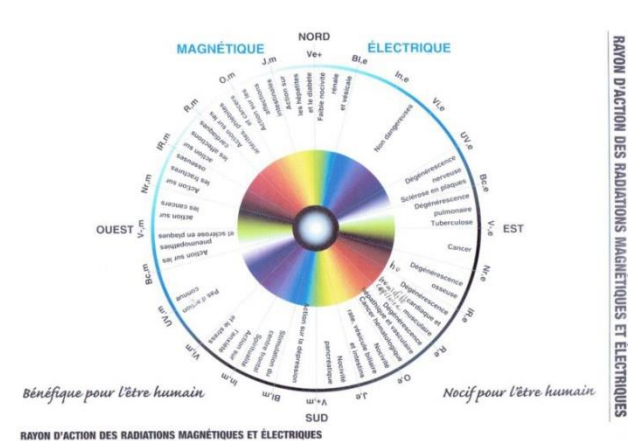
En complément l'ouverture d'un centre de bien-être axé sur une offre de médecine complémentaire alliant

psychologie, biokinergie, massage chinois, naturopathe, Chromothérapie, Yoga Nature, ...ect

« *Epuisement, stress, trolls : j'ai fait une détox numérique. C'était une question de survie* »

Ce message résume bien un besoin de l'être humain à revenir à une structure naturelle.

La chromothérapie fait partie des principales thérapies alternatives ou complémentaires reconnues par l'O.M.S. en 1976, héritée de l'énergétique chinoise.



Le principe est d'utiliser l'énergie des couleurs afin d'amener le corps, et en particulier la peau, à réagir de façon à entraîner la guérison d'une pathologie.

Nos scientifiques et experts ont fait des relevés du magnétisme et des longueurs d'onde des roches volcaniques de la forêt du Bager. Chaque couleur possède une longueur d'onde précise, qui lui est propre, et qui est en mesure d'influencer la réponse de l'organisme.

Afin de protéger la « **propriété intellectuelle de l'ACCOB** » de cette étude nous sommes toutefois prêts à vous en faire la démonstration.

11 Sensibilisation et éducation à l'environnement

Sensibiliser le public aux enjeux de préservation et de gestion des ressources naturelles
Promouvoir et soutenir le maintien de la diversité et de la qualité des paysages naturels et urbains doit être notre « leitmotiv ».

Notre territoire nous offre des paysages et des ressources naturelles exceptionnelles.
Nous avons à notre portée et sur le territoire des outils pédagogiques exceptionnels

Nous avons autour des thermes de Saint-Christau des patrimoines qui demandent à être révélés.

Vestiges Historiques

- La découverte d'une occupation animale et humaine.
- La découverte de la mystérieuse statuette de LURBE : le visage d'un dieu ?

Lurbe et Saint-Christau ne sont réunis dans la même appellation que depuis 1955.

Mais depuis toujours, la localité marque le débouché de la vallée d'Aspe. C'était la route du Somport, la voie de passage vers la ville de César Auguste qui devint Saragosse.

Mais les hommes n'ont pas attendu les Romains pour investir ces lieux et profiter d'une eau aux propriétés qui furent uniques en Europe.

On a retrouvé des traces vieilles de 40 000 ans au castéra de Peres encore appelé « tute de carrelore » et des restes osseux de bisons, d'ours, de chamois, de rennes. Les chasseurs de l'époque devaient se frotter les mains, mais c'était bien avant le réchauffement climatique. Les animaux étaient tombés au fond de ce puits profond. On trouve quelques uns de ces restes au très intéressant musée d'Ossau à Arudy.

Grotte Bérénice



Statuette de LURBE



Grotte Bérénice

Cette grotte atteste d'**une occupation préhistorique animale et humaine.**

On y a découvert des restes osseux d'animaux (bisons, ours, chamois, rennes), ainsi que des traces humaines : une calotte crânienne, un vase entier pourvu de deux anses et de deux mamelons alternés qui date du premier ou deuxième Age de Fer, un fragment de jatte carénée

D'autres grottes attestent d'**une richesse patrimoniale du secteur**



● Devoir de mémoire d'un témoin de la résistance à la forêt du BAGER

Témoignage de Joseph ARROUES dans
« **Mon Père ce héros de l'ombre** »

« Pour que jamais on n'oublie... Tel est le défi qu'il faut relever dans ces quelques années à venir : entretenir et transmettre la mémoire de la Résistance et de la Déportation. Le temps faisant son œuvre, les voix des acteurs et des témoins se taisent, en effet, peu à peu ce passé, à la fois tragique et glorieux, risque de s'estomper jusqu'à disparaître de la mémoire collective. »

<http://www.foret-bager.fr/joseph-arroues-mon-pere-ce-heros-de-l-ombre/>



● Patrimoine Géologique Mondial

L'ONF a imaginé des espaces d'éveil à la beauté de la nature, et de détente familiale, pour concilier sensibilisation et accueil des publics en forêt. **Proposer un loisir nature au plus près de la canopée**



Savé Jean Paul Géologue / volcanologue
a découvert une rosace de prisme
basaltique dans la forêt du Bager .

Collectionneur et l'un des rares passionnés de volcanologie sous-marine en France, Jean-Paul Savé précise que cette rosace est la seule rencontrée dans le massif des Pyrénées. Un trésor qui en réserve d'autres : « L'intérêt de la volcanologie sous-marine, c'est qu'on ne sait jamais sur quoi on va tomber. Les roches sont plus jeunes, alors qu'une fois qu'on a vu un volcan terrestre, tous les autres se ressemblent », selon Jean-Paul.

Ce dernier propose aux apprentis géologues de participer à ses balades, et de partir à la recherche d'autres coulées de lave.

Il est prêt à remettre à l'ACCOB une grande partie de sa collection pour en faire un outil pédagogique pour les générations futures.

Quel axe de développement pour la forêt du BAGER ?

La petite Amazonie des Pyrénées:

La forêt du BAGER rassemble tous les critères pour devenir un des hauts lieux d'une expérience sensorielle pour tous, à la cime des arbres.

- **Source** : ONF - Présentation de l'Odyssée Verte® Vercors-Trièves (Voir vidéo)



11.5 Plan régional éducation Nature

Le Collectif Eduquer à la **Nature** Haute-Normandie met en œuvre un Plan Régional avec acteurs locaux de l'**éducation** et partenaires institutionnels <http://www.educ-nature.fr/>

Le constat

Chacun l'a déjà mesuré, lors d'une réunion de famille ou de travail, dans un groupe d'adultes ou d'enfants : **nos concitoyens connaissent de moins en moins la nature**. Qui sait, aujourd'hui, nommer l'oiseau qui chante dans le jardin ou le papillon qui butine sur une plate-bande ?

Aujourd'hui, de nombreuses parutions (articles, livres) rédigées par des scientifiques comme des sociologues l'attestent : **la culture de la nature connaît une érosion sans précédent**.

On lit ici ou là :

"**Le déficit de nature : une maladie !**" (François Cardinal)

"**La nature se fait rare dans les souvenirs d'enfance**" (Audrey Chauvet)

"**Il faut renvoyer les enfants dans les arbres**" (Eric Meyer dans Géo)

"**Perdus sans la nature**" (François Cardinal).

Des raisons clairement identifiées

Il est évident que **les enfants** sont de moins en moins en contact avec la nature. C'est **le résultat de l'évolution de nos modes de vie plus urbains**, moins ruraux. Les écoliers ne vont plus à l'école à pied, les jeunes enfants vont de moins en moins jouer dehors.

Les attraits de la technologie, des écrans de toutes sortes, des consoles de jeux, d'internet et autres réseaux sociaux sont bien plus forts.

Les parents, parfois à la recherche d'un confort maximum, éloignent leurs enfants des situations soit disant dangereuses, salissantes... L'enfant est plus en sécurité dans sa chambre à coucher

Les enseignants, eux, sont pris dans un cercle vicieux : ils se retrouvent en difficulté pour enseigner ces matières dès l'école maternelle puisqu'ils n'ont plus eux-mêmes le bagage naturaliste nécessaire pour le faire.

Dans la sphère de l'**éducation à l'environnement**, l'évolution des thèmes a joué en défaveur de l'éducation à la nature : si l'éducation à la nature était l'activité principale dans les années 70, l'éducation à l'environnement a fait son apparition dès les années 80 avec son corolaire l'éducation à l'écocitoyenneté dans les années 90. Depuis les années 2000, tous les éducateurs sont engagés dans l'éducation au développement durable.

Syndrome de déficit de nature

On se rend compte aujourd'hui que **la carence de nature** participe à **des pathologies chez l'enfant** : déficit de l'attention, obésité, troubles du comportement, désordres liés au stress...

Le déficit de culture naturaliste rend les éducateurs et les enseignants incapables d'organiser eux-mêmes des programmes pédagogiques d'initiation à la nature.

Les naturalistes trouvent de plus en plus difficilement **les filières de formation** (les chaires naturalistes ont disparu à l'université)...

Demain : S'ils n'ont plus la sensibilité ni la connaissance de la nature, comment les élus et les décideurs intégreront ils les enjeux de la biodiversité dans leurs politiques ?

Les enjeux

Pourtant, les pédopsychiatres démontrent que dans la nature, l'enfant se construit. Il développe ses sens, sa sensibilité, son imaginaire, il découvre, il observe, il mesure, il apprend les rythmes, les cycles, le vivant, le non-vivant...

Les enseignants et les éducateurs savent que la nature est une source infinie de situations éducatives sur le plan des sciences, évidemment, mais aussi de l'activité physique et motrice, des mathématiques, de la géographie, de la citoyenneté. En outre, l'étude de la biodiversité fait partie intégrante de tous les niveaux du cursus scolaire.

Par ailleurs, la société a besoin de **naturalistes capables d'expertise** afin de participer à des études d'impact et de signaler toute atteinte à la biodiversité. La société a également besoin de techniciens de la biodiversité pour agir dans des actions de gestion et de conservation.

La société a également besoin de professionnels capables d'intégrer la biodiversité dans leurs activités. Encore faut-il qu'ils en aient l'envie, en mesurent l'intérêt et connaissent les gestes adaptés au respect de la biodiversité.

Enfin, la société a le devoir de préparer des **citoyens réceptifs à la nature** capables de jugements objectifs et d'esprit critique aptes à participer au débat public et à pratiquer l'exercice de la démocratie en matière de gestion du patrimoine naturel.

Les finalités d'une éducation à la nature

L'éducation à la nature doit viser à rendre les individus au minimum **sensibles et réceptifs** à la nature, dans leurs activités quotidiennes

Le CPIE Béarn est partenaire de la DSDEN64 et du Département pour des actions pédagogiques en éducation à l'environnement



Nous avons les outils et le territoire, donnons à nos partenaires les moyens !



CONCLUSION

Aujourd'hui, la technologie est omniprésente dans notre quotidien. Nous sommes habitués à l'utiliser depuis notre plus jeune âge grâce à internet, aux smartphones, ordinateurs et autres objets connectés.

Les GPS nous permettent de trouver notre chemin et d'arriver à destination sans nous égarer. Mais qu'en est-il réellement ?

Maintenant que nous sommes tous reliés et que communiquer n'a jamais été aussi facile, pourquoi tant de personnes éprouvent-elles un mal-être et vivent-elles dans la solitude ?

Si tous les aspects de notre être étaient en harmonie, nous serions en paix, nous produirions une énergie sereine autour de nous et nos pensées, paroles et actes viendraient s'ajouter au flux d'énergie positive de l'univers.

La question n'est pas de savoir si la vie a un sens mais comment je pourrais, moi, donner un sens à ma propre vie. Sommes-nous capables de suivre notre chemin, le vrai, celui que l'on doit accomplir et de réintégrer notre bien-être intérieur.....

Il est vital pour la santé de laisser vagabonder ses pensées comme un courant indompté. A force de ressasser des idées terre à terre, les émotions finissent par se bloquer et peuvent conduire à la maladie physique.

Faisons vivre nos convictions, choisissons notre avenir, l'urgence est là, l'avenir se joue maintenant « Quand on se trouve dos au mur, quand on n'a plus le choix, on comprend soudainement » résume Pierre Rabhi.

Depuis près de 20 ans, les études sociologiques démontrent qu'une forte tendance du tourisme est liée à la quête de l'authenticité et à la recherche de nos racines :

“La quête d'authenticité post-moderne se vit alors comme une redécouverte du local et de l'imaginaire qu'il véhicule: le territoire, le terroir, l'ici, les gens d'ici, la tradition, les légendes, les tribus (...) Comme toute expérience liée au manque, la compensation qu'exprime la quête de l'authenticité est essentiellement fantasmée”.

Ne présentez pas des compensations, en terme de biodiversité rien n'est négociable, des carrières nous n'en voulons pas.

« Les carriers étaient chez moi, on m'a dit résigne toi, Mais je n'ai pas pu, Et j'ai repris ma plume ... ».

La plainte du citoyen.

Le Président.